



États financiers consolidés intermédiaires
résumés au 30 juin 2023 (non audités)



SOMMAIRE

BILAN CONSOLIDE	4
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	6
TABLEAU CONSOLIDE DE VARIATION DES FONDS PROPRES	7
TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE	8
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	9
1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	9
<i>Informations générales et contexte</i>	9
2. PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS SURVENUS AU COURS DE LA PÉRIODE	10
2.1. <i>Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation</i>	10
3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS	13
3.1. <i>Risques géopolitiques en Ukraine</i>	13
3.2. <i>Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal</i>	16
3.3. <i>Risques liés aux variations des taux de change</i>	16
3.4. <i>Risques liés aux variations des prix des matières premières</i>	17
3.5. <i>Risques de liquidité pour le financement des cultures</i>	18
3.6. <i>Risques de contrepartie</i>	18
3.7. <i>Risques liés au rapatriement des capitaux</i>	18
4. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES	19
4.1. <i>Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelle</i>	19
4.2. <i>Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture</i>	19
4.3. <i>Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres</i>	20
4.4. <i>Juste valeur des immobilisations</i>	20
5. PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	20
5.1. <i>Référentiel comptable et modifications apportées aux méthodes comptables</i>	20
5.2. <i>Consolidation</i>	22
5.3. <i>Conversion des devises</i>	23
5.4. <i>Immobilisations incorporelles</i>	24
5.5. <i>Immobilisations corporelles</i>	25
5.6. <i>Dépréciation des actifs non financiers</i>	26
5.7. <i>Agriculture</i>	26
5.8. <i>Contrats de location, droits d'utilisation d'actifs et passifs de loyers</i>	28
5.9. <i>Subventions publiques</i>	29
5.10. <i>Stocks</i>	29
5.11. <i>Capital social</i>	30
5.12. <i>Impôts courants et différés</i>	30
5.13. <i>Avantages du personnel</i>	31
5.14. <i>Provisions</i>	32
5.15. <i>Chiffre d'affaires</i>	32
5.16. <i>Rémunérations en actions</i>	32
6. INFORMATION SECTORIELLE	33
7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DROITS AU BAIL	34
8. DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS (TERRAINS)	34
9. IMMOBILISATION CORPORELLES	35



10.	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	37
11.	STOCKS	37
12.	ACTIFS BIOLOGIQUES	38
13.	CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES	40
14.	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	41
15.	EMPRUNTS ET PASSIFS DE LOYERS POUR DROITS D'UTILISATION D'ACTIFS	42
16.	CAPITAL SOCIAL	44
17.	PROVISIONS	44
18.	FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	45
19.	ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	46
20.	PRODUITS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ORDINAIRES	48
21.	COÛTS FONCTIONNELS / COÛTS PAR NATURE	49
22.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES	49
23.	PERTES ET DÉPENSES SUBIES DU FAIT DE LA GUERRE EN 2022	50
24.	RÉSULTAT FINANCIER NET	51
25.	RÉSULTAT PAR ACTION	52
26.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES	53
27.	LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	53



Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

Actifs	Note	30 juin 2023	31 décembre 2022
Actifs non courants		14 744	15 273
Immobilisations incorporelles	7	70	64
Droits d'utilisation d'actifs (terrains)	8	7 281	6 725
Immobilisations corporelles	9	7 393	8 484
Actifs courants		17 046	21 118
Stocks	11	1 799	11 414
Actifs financiers	10	7	75
Actifs biologiques	12	9 100	1 788
Clients et autres créances	13	2 366	2 768
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	3 774	5 073
Total actifs		31 790	36 391
Passifs et capitaux propres	Note	30 juin 2023	31 décembre 2022
Capitaux propres		8 040	13 990
Capital Social	16	11 079	11 079
Prime d'émission	16	225 042	225 042
Autres réserves		(118 608)	(118 608)
Report à nouveau		(84 358)	(53 414)
Réserves de réévaluation		18 902	19 553
Variation des écarts de conversion		(38 237)	(38 067)
Résultat net		(5 780)	(31 595)
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		-	-
Passifs non courants		7 669	7 319
Provisions	17	-	-
Emprunts et dettes financières non courants	15	285	442
Passifs de loyers non courants pour droits d'utilisation d'actifs	15	7 384	6 877
Impôts différés passifs		-	-
Passifs courants		16 081	15 082
Provisions	17	-	-
Emprunts et dettes financières courants	15	6 672	6 904
Passifs de loyers courants pour droits d'utilisation d'actifs	15	4 837	3 842
Fournisseurs et autres créditeurs courants	18	4 157	3 921
Dettes courantes d'impôt sur les bénéfices		415	415
Total passifs et capitaux propres		31 790	36 391



Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	Premier semestre 2023	Premier semestre 2022
Chiffre d'affaires	20	8 640	16 378
Écarts de juste valeur des actifs biologiques et produits finis	12	(5 250)	(7 385)
Coûts des ventes	21	(6 340)	(15 501)
Marge brute		(2 950)	(6 508)
Frais commerciaux, généraux et administratifs	21	(1 681)	(2 223)
Autres produits et charges	22	(175)	18
Pertes et dépenses dues à la guerre	23	-	(17 048)
Résultat avant intérêts et impôts		(4 806)	(25 761)
Résultat financier net	24	(974)	(1 431)
Impôt sur les bénéfices		-	-
Résultat net d'impôt pour la période		(5 780)	(27 192)
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		-	-
Résultat net part du Groupe		(5 780)	(27 192)
Bénéfice / (Perte) imputable aux actionnaires du Groupe (en milliers d'euros)		(5 780)	(27 192)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		221 586 387	221 586 387
Résultat par action (en euros par action)	25	(0,03)	(0,12)
Bénéfice / (Perte) imputable aux actionnaires du Groupe après dilution (en milliers d'euros)		(5 780)	(27 192)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et potentielles		221 586 387	221 586 387
Résultat dilué par action (en euros par action)	25	(0,03)	(0,12)



État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)	Premier semestre 2023	Premier semestre 2022
Résultat net de la période	(5 780)	(27 192)
Éléments qui ne seront pas reclassés en bénéfice ou perte, net d'impôts	-	-
Plus-values de réévaluation des immobilisations corporelles	-	-
Éléments qui sont ou peuvent être reclassés en bénéfice ou perte, net d'impôts	(170)	(378)
Écarts de conversion constatés pendant la période	(170)	(378)
Écarts de conversion reclassés en bénéfice ou perte pendant la période	-	-
Résultat global total de la période	(5 950)	(27 570)



Tableau consolidé de variation des fonds propres

(en milliers d'euros)

	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Report à nouveau	Réserves de réévaluation	Écarts de conversion*	Total part du Groupe	Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2021	11 079	225 042	(118 608)	(67 517)	33 656	(33 507)	50 145	-	50 145
Autres éléments du résultat global*	-	-	-	-	-	(4 560)	(4 560)	-	(4 560)
Transfert d'autres éléments du résultat global en report à nouveau**	-	-	-	14 103	(14 103)	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	(31 595)	-	-	(31 595)	-	(31 595)
Solde au 31 décembre 2022	11 079	225 042	(118 608)	(85 009)	19 553	(38 067)	13 990	-	13 990
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	(170)	(170)	-	(170)
Transfert d'autres éléments du résultat global en report à nouveau**	-	-	-	651	(651)	-	-	-	-
Résultat net de la période	-	-	-	(5 780)	-	-	(5 780)	-	(5 780)
Solde au 31 juin 2023	11 079	225 042	(118 608)	(90 138)	18 902	(38 237)	8 040	-	8 040

(*) Écarts de conversion

La réévaluation de la hryvnia ukrainienne au premier semestre 2023 a eu un impact sur l'actif et le passif des États financiers consolidés.

L'impact négatif des écarts de conversion au premier semestre 2023 s'élève à **170 k€** et se décompose comme suit :

20 k€ de gain dû à l'écart de conversion par rapport à la perte de l'exercice en cours découlant de la différence entre les taux moyen (ou journalier) et de clôture (39,52 UAH/ EURO et 40,0 UAH/EURO respectivement).

190 k€ de perte due à la conversion des *actifs nets* à l'ouverture à un taux de clôture (40,0 UAH/EURO) différent du taux de clôture précédent (38,95 UAH/EURO) : la perte est due au fait que les actifs nets des entités ukrainiennes sont positifs.

(**) Excédent de réévaluation par rapport aux immobilisations cédées au premier semestre 2023.



Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Note	premier semestre 2023	premier semestre 2022
Résultat net de la période		(5 780)	(27 192)
Amortissement des immobilisations		1 934	1 898
Provisions		-	-
Plus- ou moins-values de cession		18	(3)
Résultat financier net		974	1 431
Diminution de la juste valeur des actifs biologiques et des produits finis		4 872	14 700
Dépréciation des immobilisations		-	16 182
Provision pour créances irrécouvrables		(34)	-
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		(38)	61
Marge opérationnelle		1 946	7 077
Variation sur comptes fournisseurs et autres créditeurs*		528	(1 000)
Variation de stocks		5 025	4 962
Variation d'actifs biologiques		(7 715)	(6 512)
Variation sur comptes clients et autres créances**		157	(1 619)
Impôt sur les bénéfices de société		-	-
Variation du besoin en fonds de roulement		(2 005)	(4 169)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		(59)	2 908
Marge opérationnelle			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(372)	(592)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(14)	(20)
Cession d'immobilisations corporelles		36	47
Cession d'immobilisations financières		-	2 788
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement		(350)	2 223
Opérations de financement			
Diminution / (augmentation) des dépôts à terme garantis	10	67	(116)
Émission d'emprunts		-	-
Remboursement d'emprunts		(198)	(136)
Paiement de loyers pour droits d'utilisation d'actifs		(533)	(442)
Gains / (pertes) liés aux différences de change réalisées		(2)	631
Intérêts versés		(58)	(28)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(724)	(91)
Incidences des variations de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie		(166)	(134)
Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie		(1 299)	4 906
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	15	5 073	4 408
Trésorerie d'ouverture des activités détenues en vue de la vente	15	3 774	9 314
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des activités poursuivies		3 774	9 314

* Dans le bilan consolidé, les créances clients au 30 juin 2023 comprennent les paiements à l'avance effectués aux fournisseurs du Groupe en rapport avec les intrants de la récolte 2023. Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la variation des paiements d'avance aux fournisseurs (flux de trésorerie positif/ diminution des créances), égale à 89 k€ hors effet de change, est présentée sous la forme d'une variation des dettes fournisseurs.

** Dans le bilan consolidé, les dettes fournisseurs au 30 juin 2023 comprennent les paiements à l'avance reçus de la part de clients du Groupe au titre des livraisons censées intervenir à la fin de l'exercice financier 2023. Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la variation des paiements d'avance de la part des clients (flux de trésorerie négatif/ diminution des dettes), égale à 136 k€ hors effet de change, est présenté sous la forme d'une variation des créances clients.



Notes annexes aux États financiers consolidés

Les États financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe AgroGeneration (« AgroGeneration », « le Groupe » ou « la Société ») pour le semestre clos le 30 juin 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 27 novembre 2023. Ces États financiers sont présentés en milliers d'euros pour tous les exercices financiers, sauf pour les résultats par action.

1. Périmètre de consolidation

Les États financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe pour le semestre clos le 30 juin 2023 comprennent les comptes d'AgroGeneration SA et de toutes les sociétés contrôlées par le Groupe, ainsi que ceux des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative. On se reportera à la Note 27 pour la Liste des entités consolidées.

Informations générales et contexte

AgroGeneration a été créée en mars 2007. Sa société-mère est une société anonyme (AgroGeneration SA) inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 494 765 951, dont les actions sont cotées sur le marché Alternext de NYSE-Euronext Paris depuis le 1er mars 2010.

Le siège social est au 19 boulevard Malesherbes, 75008 Paris.



2. Principaux événements survenus au cours de la période

2.1. Invasion militaire de l'Ukraine et risques de continuité d'exploitation

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une invasion militaire de l'Ukraine, à la suite de laquelle des événements militaires actifs ont commencé dans un certain nombre de régions, principalement à l'est et au sud de l'Ukraine. À la date de publication de ces états financiers consolidés intermédiaires, la guerre se poursuit, causant des dommages supplémentaires à l'ensemble de l'économie de l'Ukraine et à ses différentes industries, y compris l'agriculture. Selon les dernières estimations disponibles, la valeur totale des dommages causés au secteur agricole ukrainien par la guerre s'élève à plus de 40 milliards de dollars, dont 8,7 milliards de dollars de pertes directes pour le secteur. La plupart des pertes directes (4,7 milliards de dollars) ont été causées par des machines et équipements agricoles volés, détruits ou endommagés. Il convient de noter que certains équipements ont été perdus à la suite d'explosions pendant les travaux des champs (deux cas de ce type ont eu lieu dans des exploitations agricoles d'AgroGeneration en 2022 et 2023).

Ukraine. Agriculture. Montant des pertes directes dans le secteur (au début mai 2023)

	Md USD	Détails
Machines et équipements	4,7	109,6K d'unités de machines agricoles ont été endommagées ou détruites (tracteurs, semoirs, herse, etc.).
Produits agricoles finis	1,9	plus de 4 millions de tonnes
Capacités de stockage	1,3	près de 8 millions de tonnes de capacité de stockage simultanée ont été temporairement perdues
Autres pertes	0,8	
Total estimé des pertes directes	8,7	

Source : Institut KSE

Aux pertes directes s'ajoutent les pertes indirectes (réduction de la production, perturbation des exportations, augmentation des coûts de production, dommages causés aux terres et nécessité de les remettre en état, etc.). Dans cette catégorie, les principales pertes sont associées à une diminution de la production agricole, qui représente près de la moitié de toutes les pertes indirectes (14,3 milliards de dollars). En outre, la perte de l'irrigation à partir du réservoir de Kakhovka (le barrage de Kakhovka a explosé et a été détruit au début du mois de juin 2023) a entraîné des pertes indirectes de revenus de la production végétale pouvant atteindre 182 millions de dollars par an.

Il est également difficile d'évaluer les conséquences de la contamination des terres agricoles par des objets explosifs, de la destruction des couches supérieures du sol due aux "atterrissages" et aux explosions pendant le déminage. Selon les dernières estimations disponibles du gouvernement ukrainien, environ 174 000 km² de terres ukrainiennes (environ 30 % de la superficie totale du pays) sont potentiellement contaminés par des explosifs. Le déminage est donc l'un des plus grands défis pour les agriculteurs qui travaillent dans les territoires libérés de l'Ukraine. Les autorités de la région de Kharkiv, où se trouvent tous les actifs de production d'AgroGeneration, ont indiqué qu'en juillet 2023, environ 570 000 hectares de terres agricoles restaient minés.



En 2023, outre les pertes et les dommages, le secteur agricole ukrainien continue de souffrir d'un certain nombre d'autres limitations et difficultés causées par la guerre, notamment :

- La fermeture du corridor céréalier : auparavant, l'Ukraine expédiait des céréales dans le monde entier à partir de ses ports de la mer Noire. La Russie a initialement bloqué cette route après l'invasion de février 2022, mais un accord sur un corridor sécurisé négocié par les Nations Unies et la Turquie à la fin du mois de juillet 2022 a permis aux exportations de reprendre. Toutefois, un an plus tard, à la mi-juillet 2023, la Russie s'est retirée de l'accord. Depuis cette date, elle a intensifié ses attaques contre les infrastructures céréalières de l'Ukraine, notamment contre les principaux ports du Danube.
- Le bombardement des infrastructures portuaires.
- L'embargo sur les exportations de certains produits agricoles par cinq pays voisins : le 2 mai 2023, l'UE a imposé des restrictions temporaires sur les importations et a autorisé la Pologne, la Bulgarie, la Hongrie, la Roumanie et la Slovaquie à interdire les ventes intérieures de blé, de maïs, de colza et de tournesol ukrainiens. Bien que l'interdiction ait expiré le 15 septembre 2023, les négociations visant à assouplir les restrictions commerciales avec les pays mentionnés sont toujours en cours.
- Hausse des prix des carburants, des engrais et des produits chimiques: selon les estimations disponibles, à l'automne 2023, l'application d'engrais devrait représenter en moyenne la moitié des besoins agronomiques, et les produits phytosanitaires devraient représenter 56% des besoins en Ukraine. De nombreux producteurs agricoles ukrainiens ont abandonné les produits chimiques d'origine au profit de produits génériques moins chers et moins efficaces dans la lutte contre les ravageurs et les maladies.
- Coûts logistiques élevés et faibles prix des récoltes: les possibilités d'exportation limitées en Ukraine, désormais centrées sur les petits ports sur le Danube et le rail vers l'Europe de l'Est, ont augmenté la composante logistique et, par conséquent, réduit les prix que les commerçants peuvent offrir aux agriculteurs. La fermeture des ports maritimes a également entraîné une forte augmentation des prix du carburant importé, des semences, des engrais et des pièces détachées pour les machines agricoles.

AgroGeneration, dont les actifs de production sont situés à proximité immédiate du lieu des activités militaires, a également subi un impact négatif significatif des hostilités et de l'occupation temporaire par les troupes russes, qui s'est élevé à plus de 15 M€ (y compris les récoltes perdues, les machines et infrastructures endommagées, les stocks, etc.) et a été comptabilisé dans les états financiers consolidés 2022, suivi d'une restructuration opérationnelle et d'une liquidation partielle des actifs du Groupe (Note 5 des états financiers consolidés annuels 2022).

Malgré les défis existants, en 2023, la Société a continué à mettre tout en œuvre pour assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des exploitations du Groupe dans son périmètre actuel et pour assurer la continuité des activités du Groupe, à savoir:

- La Société a réussi à réaliser la campagne de semis de printemps en avril-mai 2023 et à terminer la récolte du blé d'hiver en juillet-début août. À la date de publication des présents états financiers consolidés intermédiaires, le Groupe a quasiment terminé la campagne de récolte des cultures tardives. Les exploitations agricoles du Groupe ont été entièrement approvisionnées en matériel nécessaire aux travaux des champs au cours de l'année. Le rendement du blé d'hiver s'est amélioré



en 2023 par rapport à 2022, tandis que le rendement du tournesol a légèrement diminué. La réserve de terres d'exploitation de la Société est restée inchangée au cours de l'année et s'élevait à 30 000 ha.

- À la date de publication de ces résultats financiers consolidés, le Groupe a déjà commencé la saison des récoltes 2024. À la mi-août 2023, parallèlement à la récolte des cultures tardives, AgroGeneration a commencé à semer les cultures d'hiver et à préparer le sol pour la récolte de 2024. Les exploitations du Groupe ont augmenté la superficie consacrée au blé d'hiver jusqu'à 50 % de la superficie d'exploitation totale de la Société (contre environ 20 % en 2022).
- À fin octobre 2023, le Groupe a finalisé les contrats de vente de sa récolte 2022 de l'année précédente et a commencé les ventes de la récolte 2023. À la date de publication du présent rapport, le Groupe a vendu environ 43 % du blé d'hiver et du tournesol de la récolte 2023. En raison des facteurs externes susmentionnés qui limitent le potentiel d'exportation du Groupe au cours de la prochaine saison de commercialisation, on s'attend actuellement à ce que la majeure partie de la récolte 2023 du Groupe soit vendue sur le marché intérieur à des prix inférieurs à ceux prévus.
- Au premier semestre 2023, la Société n'a pas obtenu de financement bancaire externe. Grâce à un financement commercial à court terme de 1,7 million de dollars de l'un des fournisseurs de produits chimiques, négocié au début de l'année 2023, et aux mesures de gestion judicieuses prises pour adapter les activités commerciales aux réalités de la guerre (y compris la restructuration opérationnelle et la liquidation partielle des actifs), la direction de la Société a été en mesure de couvrir toutes les dépenses opérationnelles, y compris l'exécution des campagnes de semis et de récolte de l'année 2023. À la date de publication des présents états financiers consolidés intermédiaires, un nombre limité de banques et de partenaires commerciaux en Ukraine envisageaient de fournir un financement externe aux entreprises situées dans les régions proches de la zone des combats (y compris la région de Kharkiv).
- Le personnel clé et les cadres supérieurs du Groupe ont continué à travailler à distance: tout au long du premier semestre 2023, les bureaux de la Société situés à Kharkiv et à Kiev ont continué à subir un nombre élevé d'alertes aériennes, d'explosions et d'attaques d'artillerie lancées par la partie russe. Malgré le passage du temps, ces incidents n'ont pas connu de baisse substantielle d'intensité. En moyenne, il y a eu 2 à 4 alertes aériennes par jour, qui ont duré jusqu'à 12 heures au total, constituant ainsi une menace directe pour la vie des employés.
- En 2023, le Groupe a continué à apporter son soutien à ses employés et à leurs familles, ainsi qu'aux défenseurs de l'Ukraine.

Le Groupe dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités dans son périmètre (environ 30 000 hectares) dans un avenir prévisible. La direction reconnaît que le développement futur des activités militaires et leur durée représentent la seule source d'incertitude qui peut jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation et, par conséquent, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de vendre ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités. La recouvrabilité des actifs du Groupe, ainsi que les opérations futures du Groupe, peuvent être significativement affectées par l'environnement macroéconomique actuel et futur. L'ampleur de l'impact du développement des activités militaires sur l'activité du Groupe n'est pas connue, mais il pourrait être significatif, car la guerre se poursuit à la date de cette publication. Malgré la seule incertitude significative



liée à la guerre en Ukraine, la direction continue de prendre des mesures pour minimiser son impact sur le Groupe et, par conséquent, considère qu'il est approprié d'appliquer l'hypothèse de continuité d'exploitation au moment de la préparation de ces états financiers consolidés.

3. Gestion des risques financiers

3.1. Risques géopolitiques en Ukraine

Le Groupe mène la plupart de ses activités en Ukraine. Malgré son statut d'économie de marché, l'économie ukrainienne continue à présenter certaines caractéristiques d'une économie en transition. Parmi elles, on peut citer le faible niveau de liquidité sur les marchés des capitaux, un niveau d'inflation relativement élevé et certains déséquilibres des finances publiques et du commerce international.

Jusqu'en février 2020, l'économie ukrainienne était dans un état macroéconomique robuste grâce à la mise en œuvre réussie d'un programme des réformes, avec une dette publique et inflation en baisse, et des prévisions de croissance positives. Mais l'épidémie du Covid-19 et les mesures de confinement ont entraîné une récession économique avec des effets négatifs visibles qui ont été observés vers la fin de 2020. L'économie ukrainienne a renoué avec la croissance en 2021, surmontant les implications négatives des restrictions liées au Covid-19. Cependant, depuis février 2022, l'Ukraine est confrontée à un autre fort ralentissement économique et géopolitique suite à l'invasion russe de l'Ukraine lancée le 24 février avec des impacts qui ne peuvent être évalués avec précision à l'heure actuelle car la guerre se poursuit en Ukraine.

En février 2022, la Russie a lancé une invasion militaire de l'Ukraine, qui a conduit à une guerre à grande échelle dans tout le pays. Les hostilités en cours entraînent des pertes importantes parmi la population, des déplacements de population, des dommages aux infrastructures et une perturbation de l'activité économique en Ukraine. En octobre 2023, plus de 6,2 millions de réfugiés ukrainiens ont été enregistrés dans le monde, dont plus de 5,8 millions en Europe. Selon les données de l'ONU, le plus grand nombre de réfugiés bénéficiant du statut de protection temporaire se trouve actuellement en Pologne - plus de 1,6 million de personnes. Environ 1 million de réfugiés sont officiellement enregistrés en Allemagne, et environ 0,6 million en République tchèque. À ce jour, près de 3,7 millions de personnes sont toujours déplacées à l'intérieur de l'Ukraine.

L'armée russe a endommagé et détruit les centrales électriques, les infrastructures et l'agriculture ukrainiennes, causant des milliards de dollars de dégâts. Les estimations actuelles des pertes directes et indirectes subies par l'Ukraine à la suite de l'agression russe en février 2022 se situent entre 564 et 600 milliards de dollars. En septembre 2023, l'École d'économie de Kiev a estimé que le montant total des dommages documentés causés aux infrastructures ukrainiennes s'élevait à plus de 151 milliards de dollars. Le redressement devrait prendre au moins une décennie, et le coût total est estimé entre 411 milliards et 1,1 billion de dollars.



Ukraine. Montant des pertes directes résultant de l'invasion russe (au début septembre 2023)

	Md USD	Détails
Logement	55,9	167,2K de bâtiments
Infrastructures de transport	36,6	18 aéroports et aérodromes civils ; 126 gares ferroviaires et stations de train ; 344 ponts et traversées de ponts ; plus de 25 000 km de routes nationales et locales et de routes municipales
Actifs commerciaux	11,4	au moins 426 grandes et moyennes entreprises privées et entreprises publiques
Domaine de l'éducation	10,1	près de 3 400 établissements d'enseignement ont été détruits, principalement dans les régions de Kharkiv, Donetsk, Tchernihiv, Zaporizhzhia et Kiev
Infrastructures du secteur de l'énergie	8,8	dont 683 millions de dollars de pertes directes dues aux inondations dans le sud de l'Ukraine
Agriculture	8,7	
Domaine social	5,9	y compris les installations scientifiques et de soins de santé, les installations culturelles, les installations sportives et les bâtiments administratifs
Autres pertes directes	13,8	le coût estimé du remplacement de l'infrastructure détruite
Total estimé des pertes directes	151,2	

Source : Institut KSE

L'économie ukrainienne a perdu environ 30 % de son PIB au cours de l'année qui a suivi l'invasion russe en 2022, en raison de la suspension presque totale de l'activité commerciale en mars-mai de l'année dernière, de la crise du carburant, du déclin rapide des exportations (en raison du blocus des ports maritimes), de la perturbation des chaînes logistiques et du bombardement des infrastructures énergétiques à l'automne et à l'hiver. Selon le Ministère des finances de l'Ukraine, il s'agit de la plus importante perte d'activité économique que le pays ait connue depuis son indépendance en 1991. Malgré la poursuite des combats, l'économie du pays a commencé à se stabiliser au cours du premier semestre 2023. Un certain nombre de raisons ont alimenté la reprise mentionnée:

- Les entreprises et les ménages ukrainiens se sont remis du choc de la guerre plus rapidement que prévu.
- Le redressement de l'approvisionnement en électricité au printemps 2023, ainsi que la mise en place d'une logistique par le biais de corridors terrestres, ont contribué au retour à la normale de l'industrie et du secteur agricole.
- La croissance des prix à la consommation s'est considérablement ralentie. Outre les facteurs mentionnés ci-dessus (reprise de l'activité commerciale, élimination du déficit énergétique), la situation des prix a été favorisée par un carburant moins cher, une offre accrue de produits alimentaires (y compris importés) et des tarifs de services publics inchangés. En outre, la Banque nationale d'Ukraine (la BNU) a cessé d'émettre des hryvnias, ce qui a fortement contribué à la spirale inflationniste en 2022.



- L'Ukraine a continué à recevoir des fonds de l'étranger. Depuis le début de la guerre en Ukraine, les organisations internationales (FMI, BERD, UE, Banque mondiale), ainsi que des pays individuels et des organisations caritatives, ont fourni à l'Ukraine un financement bilatéral et concessionnel, des dons et un soutien matériel. Selon les estimations, le montant du financement étranger de janvier à juin 2023 s'élevait à 23,6 milliards de dollars (environ 32 milliards de dollars ont été reçus en 2022).
- La Banque nationale d'Ukraine avait suffisamment de pouvoir pour équilibrer le marché des changes. Depuis le début de l'été 2023, le taux de change du marché au comptant s'est rapproché du taux officiel et n'a pas encore dépassé 38 UAH/\$, ce qui a permis à la BNU de passer à un régime de flexibilité du taux de change géré (le taux de change officiel sera déterminé sur la base du taux du marché interbancaire, plutôt que d'être fixé par la politique) à partir d'octobre 2023. La flexibilité du taux de change géré diffère du régime de taux de change flottant qui était en place en Ukraine avant le déclenchement de la guerre. Dans le cadre de la flexibilité du taux de change géré, la BNU compensera la pénurie structurelle de devises étrangères sur le marché et atténuera considérablement les variations du taux de change. Sur le marché interbancaire, la BNU a répondu à la demande par des interventions, ayant suffisamment de réserves de change à cette fin, qui ont dépassé 40 milliards de dollars au début du mois de septembre 2023.

Selon les dernières estimations disponibles des principales institutions financières mondiales (Banque mondiale, FMI), l'économie ukrainienne devrait croître de 2 à 3 % en 2023 (contre une baisse de 29,1 % en 2022) et de 3 à 4 % en 2024. Le Fonds monétaire international prévoit que la dette publique de l'Ukraine augmentera pour atteindre 88,1 % du PIB du pays en 2023 en raison de la guerre en cours avec la Russie (contre 78,5 % en 2022 et 48,9 % en 2021). Selon les prévisions du Fonds, en 2024, la dette publique augmentera à 98,6 % du PIB du pays, et en 2025, elle dépassera 100 % (100,7 %) du PIB. Le chiffre de 2025 sera le plus élevé. Le déficit budgétaire du pays pourrait atteindre 29,0 % (contre -16,3 % en 2022 et -3,4 % du PIB en 2021). Selon les dernières prévisions de la BNU (en date d'octobre 2023), le taux d'inflation en Ukraine diminuera pour atteindre 10,6 % à la fin de 2023 (contre 26,6 % en 2022 et 10,0 % en 2021), suivi d'une nouvelle réduction à 8,5 % en 2024.

Dans l'ensemble, le rythme de la reprise de l'économie ukrainienne et sa faisabilité sont toutefois soumis à un degré élevé d'incertitude lié à la durée et à l'intensité de la guerre, qui est toujours en cours. La poursuite de la croissance économique du pays dépend de la résolution de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, du maintien de la stabilité de l'infrastructure énergétique du pays, de la poursuite de l'amélioration de la situation des exportations de produits ukrainiens, de la croissance de la demande des consommateurs due à l'amélioration des revenus de la population ukrainienne, du maintien du soutien financier international et du succès du gouvernement ukrainien dans la mise en œuvre de nouvelles réformes et d'une stratégie de redressement (y compris la coopération avec les fonds internationaux) après la fin de l'invasion.

Les effets connus et estimables des événements mentionnés ci-dessus sur la situation financière et la performance du Groupe au cours de l'exercice comptable ont été pris en compte en préparant les présents états financiers consolidés intermédiaires. Toutes les filiales d'exploitation agricole du Groupe sont situées dans l'oblast de Kharkiv en Ukraine, où il existe un risque élevé de nouvelle escalade du conflit militaire, qui est déjà en place depuis février 2022. Les semis du Groupe au premier semestre 2023 dans l'oblast de Kharkiv représentaient environ 30 000 ha.



La direction de la Société surveille les évolutions actuelles de son environnement et adopte les actions qui conviennent pour en minimiser les effets négatifs dans la mesure du possible. L'évolution défavorable des conditions politiques, macroéconomiques et/ou du commerce international serait de nature à pénaliser la situation financière et les résultats du Groupe d'une manière qui ne peut pas encore être déterminée.

3.2. Risques liés aux mutations de l'environnement juridique et fiscal

À l'heure actuelle, l'Ukraine ne dispose pas d'un système juridique complet lui permettant de stimuler et de consolider une économie de marché stable. Relativement récentes, ses lois fondamentales, dont les répercussions restent à évaluer à ce jour, sont sujettes à changement et souvent empreintes d'ambiguïté et d'incohérence. Bien que la transformation du cadre législatif du pays se déroule à vive allure, plusieurs lois fondamentales en sont toujours au stade de la discussion ou de l'adoption au Parlement ukrainien.

Les incertitudes tiennent également à la possibilité donnée aux différentes autorités réglementaires de réinterpréter une loi applicable, en particulier dans le domaine de la fiscalité, parfois avec effet rétroactif. À cela, s'ajoute le fait que l'efficacité du corpus législatif dépend de la mise en œuvre des décrets : or, soit ces derniers ne sont toujours pas promulgués (situation courante), ce qui crée des vides juridiques, soit ils le sont, mais leur contenu diffère sensiblement de celui des règles et conditions établies par la loi correspondante, ce qui nuit à la clarté des textes et occasionne de multiples conflits entre entreprises et pouvoirs publics.

Rien ne garantit que l'environnement juridique et fiscal dans lequel évolue la Société gagne en stabilité à brève échéance. Tant que l'Ukraine continue à faire évoluer son corpus de lois, il est probable que certaines de ses législations actuellement en vigueur changent, ce dont pourrait pâtir la Société.

3.3. Risques liés aux variations des taux de change

Les produits et charges du Groupe sont partiellement exposés aux variations des taux de change, en particulier de l'euro, du dollar américain et de la hryvnia.

Opérations en Ukraine

Le 9 juillet 2012, la Banque nationale d'Ukraine (BNU) a fixé le taux de change USD/hryvnia à 7 993 hryvnias pour 1 USD. Suite à la levée de cette mesure le 6 février 2014, la BNU a cessé de soutenir la hryvnia. Or, dans la conjoncture économique traversée par l'Ukraine, cette mesure a entraîné la chute du taux de change de la devise ukrainienne, qui a atteint 15,77 UAH/USD à la fin 2014. Au cours de la période 2015-2021, la hryvnia a continué à se déprécier. Depuis le début de l'invasion russe, début 2022, l'Ukraine a un taux de change fixe, déterminé par les résolutions de la Banque nationale. Le 24 février 2022, il était de 29,3 UAH/USD, mais en 5 mois, en raison de la forte inflation, la Banque nationale a dû abaisser le taux de change officiel à 36,57 UAH/USD, qui était en place à partir de juin 2023. Depuis le début de l'été 2023, le taux de change du marché au comptant s'est rapproché du taux officiel et n'a pas encore dépassé 38 UAH/USD, ce qui a permis à la BNU de passer à un régime de flexibilité gérée du taux de change (le taux de change officiel sera déterminé sur la base du taux du marché interbancaire, plutôt que d'être fixé par la politique) à partir d'octobre 2023.

La dévaluation de la hryvnia par rapport à l'euro est conforme au taux de change EUR/USD.



La législation ukrainienne concernant la hryvnia interdit l'utilisation de la plupart des instruments de couverture de taux de change disponibles dans d'autres pays. Les options, futures, forwards et swaps ne peuvent ainsi pas être utilisés en hryvnia. AgroGeneration se voit par conséquent dans l'impossibilité de couvrir activement son exposition aux fluctuations de la hryvnia sur les marchés financiers.

Le Groupe bénéficie néanmoins naturellement d'une couverture partielle contre le risque de taux de change USD/hryvnia. En effet, même s'ils sont libellés en UAH, les revenus tirés des récoltes, mais aussi certains coûts (semis, produits chimiques, pesticides, etc.) sont influencés par la conjoncture du marché mondial des matières premières (où les transactions sont réalisées en USD). Dans le cas où les prix locaux ne s'ajusteraient pas automatiquement à ceux du marché international, le Groupe dispose de capacités de stockage suffisantes pour retarder ses ventes.

Enfin, le risque de change lié aux passifs libellés en USD affectés au financement des cultures est partiellement atténué par la réalisation de certaines ventes à l'export en USD.

Dettes financières

Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt

Si, au 30 juin 2023, les taux d'intérêt (pour les emprunts à taux variable comme pour ceux à taux fixe) avaient été plus élevés / plus bas de 10 points de base, toutes les autres variables restant constantes, la charge d'intérêt de l'exercice aurait été plus élevée / plus faible de 183 k€ (31 décembre 2022 : 177 k€).

Analyse de la sensibilité aux taux de change des devises étrangères

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 30 juin 2023 sont constitués de prêts et autres dettes libellés en dollars américains. Les autres actifs et passifs monétaires ne sont pas significatifs.

Si, au 30 juin 2023, le dollar américain avait diminué / augmenté de 10 % par rapport à l'euro, toutes les autres variables restant constantes, le bénéfice avant impôt de l'année aurait été plus élevé / plus faible de 376 k€.

3.4. Risques liés aux variations des prix des matières premières

En raison de son niveau de production de céréales, le Groupe est exposé aux fluctuations des prix des récoltes.

Depuis quelques années, les marchés agricoles se caractérisent par une forte volatilité des prix, qui dépendent des prix mondiaux, eux-mêmes principalement formés sur les bourses de produits agricoles. Les principaux facteurs affectant les prix sont les facteurs climatiques, les niveaux des prix de l'énergie et des matières premières, ainsi que le caractère saisonnier de la demande.

Le marché des denrées agricoles en Ukraine est soumis aux fluctuations des prix des denrées agricoles sur les marchés internationaux. Il est également soumis aux conditions de la demande locale et aux capacités d'exportation de l'Ukraine, en particulier lorsque des politiques de quotas sont établies, comme cela a été le cas en 2010. L'Ukraine étant membre de l'Organisation mondiale du commerce, ces quotas ne peuvent être qu'exceptionnels et de durée limitée, et justifiés uniquement par une réduction importante de la production



à l'échelle du pays. Pour limiter ce risque, le Groupe a développé ses propres capacités de stockage, qui lui permettent de mieux gérer la cadence de commercialisation de sa production.

Les prix des cultures au premier semestre 2023 ont continué à être fortement affectés par l'invasion militaire de l'Ukraine par les troupes russes lancée en février 2022, suivie du blocus des ports maritimes ukrainiens, de l'offre excédentaire dans le pays, des voies de transport endommagées et d'un dysfonctionnement général de la chaîne d'approvisionnement.

3.5. Risques de liquidité pour le financement des cultures

Les principaux risques de liquidité découlent du caractère saisonnier de la production agricole. Les frais et les fonds de roulement nécessaires atteignent un pic au printemps, avant la récolte. Les entrées de trésorerie, elles, se concentrent dans la deuxième moitié de l'année, après la récolte. Le Groupe remédie à ce caractère saisonnier en élargissant sa propre capacité d'entreposage, ce qui lui permet de vendre sa production toute l'année. De plus, l'équipe de direction contrôle le risque de liquidité en surveillant les indicateurs de performance clés, en particulier ceux concernant les flux de trésorerie.

Les sociétés doivent faire face à des problèmes de liquidité importants, en raison de la médiocrité des sources d'investissements étrangers et du faible niveau de la capacité d'emprunt auprès du système bancaire national.

La situation financière stable à la fin de 2021 a permis au Groupe d'éviter le financement bancaire externe en 2022 (la première année de la guerre à grande échelle en Ukraine), réduisant ainsi le poids de la dette du Groupe. Aucun nouveau financement bancaire n'a été obtenu d'ici le 30 juin 2023, car le facteur de guerre et la localisation des terres agricoles du Groupe dans la région de Kharkiv (sur la ligne de front) limitent actuellement les montants et les sources de financement externe. À la date de publication des présents états financiers, le Groupe poursuit ses négociations avec les banques ukrainiennes et d'autres investisseurs potentiels afin de garantir les besoins en fonds de roulement pour la prochaine saison de production agricole de 2024.

3.6. Risques de contrepartie

Le Groupe est exposé à des risques de crédit à travers sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, qui sont conservés sur des comptes à vue et auprès d'institutions financières, et ses crédits fournisseurs et créances clients, qui incluent les engagements envers les tiers. Les risques liés aux créances ne résident dans aucune contrepartie particulière. Bien que la Société bénéficie de lignes de crédit de la part de nombreux fournisseurs d'intrants pendant la saison, aucune ligne de crédit n'est garantie au préalable dans la mesure où le Groupe gère ses positions au cas par cas.

3.7. Risques liés au rapatriement des capitaux

Les risques liés au rapatriement des capitaux proviennent des investissements réalisés par le Groupe dans ses filiales ukrainiennes. À ce jour, les groupes étrangers sont en mesure de rapatrier leur capital à travers des paiements de dividendes ou à travers le remboursement de prêts d'actionnaires sans implications fiscales. Historiquement, AgroGeneration finançait la plupart de ses investissements en Ukraine grâce à des



prêts d'actionnaires, généralement par l'intermédiaire de ses entités chypriotes. Les risques liés au rapatriement de capitaux sont liés à ces investissements. L'évolution de l'environnement politique en Ukraine ou à Chypre pourrait conduire à des restrictions sur le rapatriement des capitaux investis dans ce pays. En particulier, un certain nombre de restrictions administratives temporaires sur les transactions de devises et les mouvements transfrontaliers de capitaux ont été introduites par la Banque nationale d'Ukraine (BNU) lors de l'invasion militaire russe de l'Ukraine en février 2022.

4. Principaux jugements et estimations comptables

La préparation des États financiers consolidés suppose l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Il exige aussi que la Direction fasse preuve de discernement dans l'application des méthodes de comptabilité du Groupe. Les domaines impliquant un haut degré de jugement ou de complexité, à savoir ceux dans lesquelles hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont les suivants.

Les estimations et les jugements sont en permanence évalués en s'appuyant sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant les événements futurs jugés raisonnables eu égard aux circonstances.

4.1. Test de dépréciation sur les immobilisations incorporelle

Les actifs incorporels sont testés pour dépréciation à chaque date de clôture du bilan et à chaque fois qu'il y a des indications de dépréciation. Le résultat de cet exercice est hautement sensible à certaines hypothèses (coût moyen pondéré du capital, fluctuation du prix des matières premières, rendements).

4.2. Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture

À chaque date de clôture du bilan, les actifs biologiques du Groupe sont comptabilisés à leur juste valeur moins les coûts de vente. Cette juste valeur des actifs biologiques varie en fonction des conditions climatiques pendant le développement des cultures et la récolte, ainsi que du rendement potentiel et de l'évolution des prix. Tout changement de ces estimations pourrait conduire à un changement important dans le compte de résultat. Si, au 30 juin 2023, les prévisions de l'équipe de direction avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées / diminuées d'environ 1 179 k€.

Les produits d'agriculture récoltés par le Groupe et comptabilisés en « Produits agricoles » sont tout d'abord évalués à leur juste valeur à la date de la récolte. Ils sont ensuite réévalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : la juste valeur et la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan. La valeur utilisée pour les produits agricoles dans l'estimation de la juste valeur au moment de la récolte, et retenue par conséquent pour la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan, est déterminée à partir des prix réels diminués des coûts de vente au point de récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.



4.3. Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres

Le Groupe comptabilise le coût des rémunérations en actions accordées aux salariés en fonction de leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur s'obtient en utilisant une méthode appropriée à la nature de l'octroi des actions, ce qui dépend des conditions spécifiques à cet octroi. Cela implique aussi de choisir les paramètres appropriés pour la méthode employée et de faire des hypothèses, en particulier concernant la durée de vie de l'option, la volatilité et le rendement de l'action.

4.4. Juste valeur des immobilisations

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses actifs corporels situés en Ukraine, tels que les bâtiments, constructions, machines et équipements.

Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements. Une dépréciation est constatée en compte de résultat, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

L'estimation de la juste valeur des immobilisations corporelles exige de faire preuve de jugement et d'utiliser des hypothèses. À chaque date de clôture, le Groupe procède à l'examen des facteurs macroéconomiques que sont, notamment, le taux d'inflation en Ukraine et la dépréciation de l'UAH, pour savoir si la valeur comptable des immobilisations incorporelles diffère substantiellement de leur juste valeur.

Compte tenu des résultats de l'examen, le Groupe a conclu que la valeur comptable des bâtiments, constructions, machines, équipements et autres immobilisations ne s'écartait pas sensiblement de leur juste valeur au 30 juin 2023.

5. Principales règles et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées sont résumées ci-dessous.

5.1. Référentiel comptable et modifications apportées aux méthodes comptables

Les États financiers consolidés d'AgroGeneration sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil international des normes comptables (IASB) et approuvées par l'Union européenne (UE) au 30 juin 2023. Ils comprennent : (i) les normes IFRS, (ii) les Normes comptables internationales (IAS) et (iii) les interprétations fournies par le Comité d'interprétation des normes internationales financières (IFRIC) ou par l'ancien Comité permanent d'interprétation (SIC).

Les États financiers consolidés du Groupe comprennent les États financiers d'AgroGeneration et ceux de l'ensemble de ses filiales au 30 juin 2023. Les États financiers des filiales sont préparés pour la même période comptable que ceux de la société-mère et reposent sur les mêmes méthodes comptables.



Les méthodes de comptabilité IFRS appliquées par AgroGeneration à la préparation des présents États financiers consolidés au 30 juin 2023 n'ont pas varié par rapport à l'exercice 2022, à la seule exception de celles portant sur l'impact des normes ou interprétations nouvelles ou modifiées détaillées ci-dessous.

Normes et déclarations d'amendements dans l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022

- Amendements à IFRS 3 - Référence au cadre conceptuel (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendements à IAS 16 - Immobilisations corporelles: produit avant utilisation prévue (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendements à IAS 37 - Contrats déficitaires - Coûts de l'exécution d'un contrat (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendements à IFRS 1 Première adoption des Normes internationales d'information financière - Filiale en tant que premier adoptant (appliqué pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendements à IFRS 9 Instruments financiers - Commissions dans le test des «10%» pour la décomptabilisation des passifs financiers (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendement à IFRS 16 Contrats de location – traitement des incitations à la location (appliqué pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022)
- Amendements à IAS 41 Agriculture - Imposition des évaluations à la juste valeur (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022).
- Amendement à IFRS 16 Contrats de location Concessions de location liées à Covid 19 (l'amendement entre en vigueur le 1er juin 2020 mais, pour s'assurer que l'allègement est disponible lorsque cela est le plus nécessaire, les locataires peuvent appliquer l'amendement immédiatement dans tout état financier - intermédiaire ou annuel).
- Amendement à l'IFRS 16 - Covid-19-Concession de loyers au-delà du 30 juin 2021 (applicable aux périodes de déclaration annuelle commençant le 1er avril 2021 ou après cette date)

Normes et amendements prononcés dans l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023

Normes nouvelles ou révisées

Approuvé par l'UE

- IFRS 17 - Contrats d'assurance (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023).

Amendements aux normes

Approuvé par l'UE

- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 - Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2 (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2021).



- Amendements à IFRS 4 - Extension de l'exemption temporaire d'application d'IFRS 9 (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 8 - Définition des estimations comptables (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 12 - Impôts différés liés aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique (appliqués pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendement à IFRS 17 - Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 - Informations comparatives (appliqué pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IFRS 16 - Passif locatif dans le cadre d'une cession-bail (applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024)
- Amendements à l'IAS 1 - Passifs non courants avec clauses restrictives (applicable aux périodes de reporting annuel commençant le ou après le 1er janvier 2024)

Pas encore approuvé par l'UE

- Amendements à l'IAS 1 - Classement des passifs en tant que courants ou non courants (applicable aux exercices commençant le 1er janvier 2024 ou après cette date)
- Amendements à l'IAS 1 et à l'IFRS Practice Statement 2 - Informations à fournir sur les méthodes comptables (applicables aux périodes de reporting annuel commençant le 1er janvier 2023 ou après cette date). *Approuvé pour utilisation dans l'UE ; cependant, comme les énoncés de pratiques ne sont pas approuvés pour application dans l'UE, les amendements à l'IFRS Practice Statement 2 n'ont pas été approuvés.*

Ces normes n'ont pas eu d'effet matériel sur les états financiers du Groupe.

En 2021, le Groupe a modifié sa méthode de comptabilisation des passifs de location-financement et des droits d'utilisation d'actifs conformément à la norme IFRS 16. Cette modification prévoit d'inclure le paiement total réel du bail foncier, par opposition au paiement contractuel uniquement, à l'évaluation des droits d'utilisation d'actifs et passifs de location. Se référer à la Note 5 des états financiers consolidés 2021.

5.2. Consolidation

(a) Filiales

Toutes les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont totalement consolidées. Par « contrôle », on entend la situation dans laquelle les conditions suivantes sont toutes réunies :

- L'exercice d'un pouvoir sur la filiale ;
- L'exposition, ou les droits qui y sont associés, aux retours sur investissement variables découlant des intérêts détenus dans la filiale ;
- La capacité à exercer son pouvoir pour influencer sur sa rentabilité.

Si les faits et les circonstances donnent à penser que l'une des trois composantes du contrôle répertoriées ci-dessus a changé, le Groupe procède à une nouvelle analyse pour savoir s'il contrôle toujours l'entité. La consolidation d'une filiale débute au moment où le Groupe en acquiert le contrôle et cesse lorsqu'il en perd



le contrôle. Au 30 juin 2023, le Groupe n'exerce de contrôle conjoint sur aucune des entités de son périmètre de consolidation.

L'ensemble des soldes et transactions intragroupe, de même que les produits, charges et plus-/moins-values latentes inclus dans la valeur comptable nette des actifs et résultant de transactions intragroupe, sont éliminés en totalité.

(b) Comptabilisation des regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales auprès de tiers (qui, au sens des IFRS, constituent des regroupements d'entreprises) sont constatées selon la méthode d'acquisition. À l'acquisition, l'actif, le passif et le passif éventuel d'une filiale sont évalués à leur juste valeur.

L'écart d'acquisition se définit quant à lui comme l'excédent de la somme formée de la contrepartie transférée, du montant des intérêts minoritaires dans la filiale acquise et de la juste valeur de l'éventuelle participation auparavant détenue par le Groupe dans la filiale acquise sur la valeur nette des montants de éléments identifiables de l'actif acquis, du passif et du passif éventuel à la date d'acquisition.

Dans le cas où, après réévaluation, les éléments identifiables de l'actif net attribuables au Groupe dépassent le coût de l'acquisition, la différence est constatée en gain d'acquisition dans le Compte de résultat consolidé.

5.3. Conversion des devises

(a) Devise fonctionnelle et devise de présentation

Les éléments inclus dans les États financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise utilisée dans leur environnement économique respectif (« devise fonctionnelle »).

La devise fonctionnelle de la société-mère et des filiales chypriotes est l'euro (EUR), celle des filiales ukrainiennes la hryvnia (UAH).

La devise de présentation des États financiers consolidés est l'euro (EUR).

(b) Transactions en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en devise fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant de l'exécution de ces transactions et de la conversion en devise fonctionnelle au jour de clôture des actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont enregistrés en produits et charges financiers au compte de résultat, à l'exception des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

Les prêts intragroupes à long terme accordés à une société étrangère et dont aucun remboursement n'est prévu ou probable dans un avenir proche sont classés en investissement net dans la société étrangère.

Si une filiale ayant le statut de société étrangère rembourse un prêt d'investissement net sans que cela n'entraîne de variation proportionnelle du pourcentage de participation de la société-mère, l'écart de conversion cumulé n'est pas reclassé des autres éléments du résultat global au compte de résultat.



(c) *Conversion des États financiers exprimés en devise étrangères*

Les comptes de résultat et les bilans de toutes les entités du Groupe qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation (aucune n'ayant pour devise celle d'une économie hyper-inflationniste au 30 juin 2023) sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- les actifs et les passifs du bilan sont convertis au taux de change de la date de clôture ;
- les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction considérée (pour des raisons pratiques, le Groupe convertit les éléments de produits et de charges de chaque période présentée dans les états financiers en appliquant le taux de change moyen calculé au cours de la période comptable correspondante, si le résultat de la conversion ainsi réalisée se rapproche raisonnablement de celui obtenu en appliquant le taux de change en vigueur à la date de la conversion),
- les écarts de change résiduels sont comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres.

Le taux de change appliqué à la conversion des États financiers des filiales ukrainiennes est le suivant:

Taux de change pour 1 €	30 juin 2023		31 décembre 2022		30 juin 2022	
	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture
Hryvnia ukrainienne (UAH)	39,52	40,00	34,00	38,95	31,74	30,78
Dollar américain (USD)	1,08	1,09	1,05	1,07	1,10	1,05

Les taux utilisés pour la hryvnia et le dollar américain sont ceux qui sont en vigueur à la Banque nationale d'Ukraine (« BNU »).

Les écarts de change sur un élément monétaire faisant partie de l'investissement net de l'entité présentant les États financiers dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et reclassés des capitaux propres en compte de résultat lors de la sortie partielle ou totale de l'investissement net.

L'écart d'acquisition et les ajustements de la juste valeur constatés lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés en actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de change de clôture.

5.4. Immobilisations incorporelles

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées sont les écarts d'acquisition et les droits au bail. Elles ont été comptabilisées dans le cadre du processus de regroupement de sociétés.

Après sa première comptabilisation, l'écart d'acquisition est constaté à sa valeur initiale déduction faite du cumul des éventuelles dépréciations.



L'unité génératrice de trésorerie (UGT) retenue pour le test de dépréciation de l'écart d'acquisition correspond au segment opérationnel Ukraine.

Si l'écart d'acquisition fait partie intégrante d'une UGT et qu'une fraction de l'activité de cette unité est cédée, l'écart d'acquisition associé à l'activité cédée est inclus dans la valeur comptable de l'activité au moment de la détermination de la plus- ou moins-value de cession de l'activité. L'écart d'acquisition cédé dans ces circonstances est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la fraction de l'UGT conservée.

5.5. Immobilisations corporelles

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses immobilisations corporelles situées en Ukraine. Dans ce modèle, les immobilisations corporelles sont constatées à leur juste valeur déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements.

Il sera procédé à une réévaluation avec une régularité suffisante pour s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas substantiellement de celle qui serait déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles inclut toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition des actifs immobilisés. Les coûts ultérieurement capitalisés comprennent les dépenses importantes engagées pour les améliorations et les remplacements qui allongent la durée de vie utile des actifs ou en augmentent la capacité de génération de revenus. Toutes les autres réparations et travaux de maintenance sont comptabilisés en résultat pendant l'exercice comptable sur lesquels ils sont supportés. La valeur nette des composants à durée de vie limitée qui ont été remplacés est retirée de l'immobilisation corporelle.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

- Bâtiments : 10 à 55 ans
- Machines et outillages : 5 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 30 ans.

Les installations techniques sont composées de matériel de production agricole immobile, essentiellement les séchoirs et les nettoyeurs. Les machines et les véhicules incluent d'autres équipements agricoles mobiles (tracteurs, moissonneuses-batteuses, semoirs, camions, etc.).

Leur durée d'utilité est réexaminée, et ajustée si nécessaire, à la clôture de chaque exercice. L'impact d'une variation par rapport à une estimation précédente est comptabilisé de manière prospective en changement d'estimation comptable.

La plus- ou moins-value réalisée sur la vente ou la cession d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif et est constatée dans le compte de résultat.

Les immobilisations en cours comprennent les coûts directement liés à la construction des immobilisations corporelles, y compris la valeur constatée de manière appropriée des frais généraux variables directement



attribuables à leur construction. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties. L'amortissement des immobilisations en cours commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés, c'est-à-dire à partir du moment où ils se trouvent dans le lieu et l'état qui leur sont nécessaires pour pouvoir être exploités de la manière prévue par la direction.

Lors de la vente ou de la sortie d'immobilisations réévaluées, l'excédent de réévaluation subsistant dans la réserve de réévaluation est directement transféré dans le report à nouveau. Un transfert n'est effectué de la réserve de réévaluation vers le report à nouveau que lorsqu'une immobilisation est sortie du bilan.

5.6. Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs non-financiers autres que l'écart d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances donne à penser que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur est comptabilisée à raison de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur de l'actif, diminuée des frais de vente, et de sa valeur d'utilité. Aux fins d'évaluer la perte de valeur, les actifs sont regroupés au plus bas niveau auquel il est possible d'identifier des flux futurs distincts (unité génératrice de trésorerie).

Une dépréciation est constatée immédiatement dans le Compte de résultat consolidé, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

5.7. Agriculture

(a) Définitions

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe aux activités agricoles sont basées sur la norme IAS 41 « Agriculture ».

L'activité agricole se définit comme la transformation biologique d'actifs biologiques en produits agricoles ou en autres actifs biologiques.

Le Groupe classe les actifs biologiques en deux catégories : cultures dans les champs.

Les produits agricoles sont les produits de la récolte des actifs biologiques du Groupe et des produits tirés de l'élevage, à savoir, soit des céréales récoltées, soit du lait, de la viande ou d'autres produits d'élevage.

Le Groupe comptabilise un actif biologique ou un produit agricole lorsqu'il contrôle l'actif sous l'effet des événements passés et qu'il est probable que les avantages économiques futurs procurés par l'actif reviennent au Groupe et que la juste valeur du coût de l'actif peut être mesurée de manière fiable.

(b) Actifs biologiques

Les actifs biologiques sont évalués lors de la comptabilisation initiale et à chaque date de clôture à leur juste valeur diminuée des frais de vente, et la plus- ou moins-value en résultant portée au compte de



résultat. Les frais de vente comprennent l'ensemble des coûts nécessaires pour vendre les actifs, y compris ceux qui le sont pour les mettre sur le marché.

Les actifs biologiques sont évalués à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus de la vente des actifs évalués en appliquant un taux déterminé par le marché. L'objectif du calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus est de déterminer la juste valeur d'un actif biologique. La différence entre la juste valeur diminuée des frais de vente et les coûts de production totaux est affectée aux actifs biologiques détenus en stock à chaque date de clôture et traitée en ajustement de la juste valeur.

Compte tenu de la méthode précédente, les principaux groupes d'actifs biologiques sont enregistrés comme suit:

(i) *Cultures dans les champs*

La juste valeur des cultures dans les champs est déterminée à partir des flux de trésorerie actualisés découlant de la vente des récoltes, et assortie d'une provision constituée au titre des coûts à engager et des risques à supporter pendant les étapes restantes du processus de transformation.

La juste valeur des Actifs biologiques de culture est déterminée, en plus d'autres estimations, d'après les conditions météorologiques, la qualité des sols, le potentiel de croissance, les rendements, les conditions de récolte et l'évolution des prix.

Au 30 juin 2023, le Groupe avait identifié le marché principal de chaque type d'actif biologique de culture; il en mesure la juste valeur en se fondant sur ce qui suit:

pour la détermination des prix

- Évaluation par la Direction des futurs prix à la date de la récolte, rapprochés du prix FOB ukrainien ou des prix compensés sur les marchés occidentaux, à la date de clôture du bilan. Ces prix ont été défalqués des coûts de livraison FOB et des coûts de transport.

pour la détermination des rendements

- Évaluation par la Direction des rendements futurs des récoltes à partir des données les plus pertinentes et les plus récentes tirées d'études de récolte effectuées dans les champs.

Étant donné la nature de ces paramètres entrants, la juste valeur des actifs biologiques est classée au Niveau 3 défini par la norme IFRS 13. Tout changement d'une de ces évaluations peut se traduire par la constatation de changements importants des justes valeurs dans le compte de résultat.

(c) *Produits agricoles*

Les produits agricoles récoltés par le Groupe sont comptabilisés initialement au jour de la récolte à leur juste valeur diminuée des frais de vente au moment de la récolte. Par la suite, ils sont comptabilisés en stocks en tant que « Produits agricoles » et valorisés à la valeur la plus faible de la juste valeur à la date de la récolte et



de la valeur nette réalisable. Cette valorisation à la valeur réalisable nette est comptabilisée sous la forme d'une dépréciation de stock (« Variation de la juste valeur des produits finis », cf. Note 11).

La juste valeur des produits agricoles lors de la récolte et leur valeur nette réalisable sont déterminées à partir des prix réels moins les coûts de vente à la date de la récolte et des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

(d) *En-cours (stocks d'en-cours)*

Sont considérés comme des en-cours les coûts de préparation des sols qui, à la date de clôture, n'ont pas été semés (cas des semis de printemps en Ukraine : maïs, soja, tournesol, etc., valorisés au 31 décembre). Ces coûts de préparation des sols sont évalués sur la base des coûts historiques engagés par le Groupe.

5.8. Contrats de location, droits d'utilisation d'actifs et passifs de loyers

Les contrats de location sont comptabilisés, évalués et présentés conformément à la norme IFRS 16. Le Groupe constate un droit d'utilisation d'actif et un passif de loyers à la date d'entrée en vigueur du contrat pour tous les contrats de location conférant le droit de contrôler l'utilisation de l'actif identifié pendant une période de temps donnée.

Le droit d'utilisation d'un actif est amorti en utilisant la méthode d'amortissement linéaire entre la date d'entrée en vigueur et la première des deux dates correspondant respectivement à la fin de la durée de vie utile du droit d'utilisation de l'actif et à l'échéance du contrat de location. En outre, le droit d'utilisation de l'actif subit périodiquement une dépréciation et est corrigé de certains retraitements du passif de loyers.

Le passif de loyers est initialement comptabilisé à la valeur actuelle des loyers qui ne sont pas payés à la date d'entrée en vigueur, actualisée au taux d'emprunt marginal du Groupe.

- Les paiements de loyers inclus dans la comptabilisation du passif de loyers comprennent :
- les paiements fixes,
- les paiements de loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement constaté en utilisant l'indice ou le taux en vigueur à la date de prise d'effet ;
- les sommes qui doivent être payables au titre d'une garantie de valeur résiduelle ; et
- le prix d'exercice de l'option d'achat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, le paiement de loyer pendant la période de renouvellement facultative si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prorogation, et les pénalités pour résiliation anticipée d'un contrat de location, sauf si le Groupe est raisonnablement certain de ne pas procéder à sa résiliation anticipée.

Le Groupe a choisi de ne pas constater les droits d'utilisation d'actifs et les passifs de loyers pour les contrats de location de courte durée (contrat d'une durée inférieure à 12 mois et sans option d'achat). Le Groupe comptabilise les paiements de loyers associés à ces contrats de location dans les charges en appliquant une méthode d'amortissement linéaire pendant la durée du contrat de location.

Montants comptabilisés en bénéfice ou perte



(en milliers d'euros)	premier semestre 2023
Intérêts sur passifs de loyers	717
Paiements de loyers supplémentaires non contractuels et non inclus dans l'évaluation des passifs de loyers*	-
Produits de sous-location des droits d'utilisation d'actifs	29
Charges liées aux contrats de location de courte durée	12

* L'estimation des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs était basée sur les conditions contractuelles jusqu'en 2020 inclus. Or, la majorité des contrats de location de terrains ayant été conclus séparément, il existe un décalage entre les clauses contractuelles et la conjoncture actuelle du marché. Les paiements effectués au profit des propriétaires sont supérieurs à ceux stipulés dans les contrats. Cette composante supplémentaire est attribuable à la tendance croissante du marché. À compter du 1er janvier 2021, le Groupe a modifié sa méthode comptable pour estimer les passifs de loyers sur la base des conditions de paiement réelles, ce qui prouve que le paiement intégral constitue un passif irrévocable au sens de la norme IFRS 16. À ce titre, les paiements de location supplémentaires sont inclus dans l'évaluation des passifs de loyers entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16 Contrats de location. Pour plus de détails, se référer à la note 5 des Etats financiers consolidés 2021.

Montants comptabilisés dans le tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	premier semestre 2023
Sortie totale de trésorerie pour les contrats de location	533

5.9. Subventions publiques

Les subventions publiques non conditionnées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont acquises.

Si une subvention publique est conditionnée, le Groupe l'enregistre en résultat lorsque les conditions relatives à son obtention sont réunies (subventions environnementales d'aide locale) et tant que l'aide reçue est constatée au passif.

5.10. Stocks

(a) Matières premières et autres fournitures

Les stocks sont enregistrés à la valeur la plus faible du coût et de la valeur réalisable nette. Les coûts comprennent les matières premières et, le cas échéant, les charges directes de main-d'œuvre et les frais généraux supportés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût est calculé à partir de la méthode du coût moyen pondéré. La valeur réalisable nette correspond au prix de vente estimé, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts à engager pour la mercatique, la vente et la distribution.

(b) Produits finis (produits agricoles)

Cf. Note 5.7 (c) – Agriculture.



(c) *En-cours*

Cf. Note 5.7 (d) – Agriculture.

5.11. Capital social

Les actions ordinaires sont classées en fonds propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou à l'exercice de nouvelles options sont imputés directement en capitaux propres en déduction de la prime d'émission, nette de tous les effets fiscaux.

5.12. Impôts courants et différés

(a) *Régime fiscal général*

La charge d'impôt courant est calculée sur la base des législations fiscales en vigueur totalement ou pratiquement à la date de clôture dans les pays où les sociétés du Groupe opèrent et génèrent un résultat taxable.

Le taux d'imposition applicable au 30 juin 2023 est de 25 % en France, 18 % en Ukraine (voir (b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine) et 12,5 % à Chypre.

Les mesures de la réforme fiscale appliquée en France en 2016 prévoyaient une réduction progressive du taux ordinaire d'imposition sur les sociétés de 33,33 % à 28 %. La loi de finances pour 2018 prévoit une nouvelle réduction progressive du taux de l'impôt sur les sociétés à 25 %, pleinement applicable aux exercices financiers ouverts en 2023. Le calendrier d'application de la réduction progressive était le suivant:

- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2020, le taux de l'impôt sur les sociétés de 28 % est devenu le nouveau « taux ordinaire » (pour tous les bénéficiaires) ;
- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2021, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés a été réduit à 26,5 % ;
- Pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2022, le taux ordinaire de l'impôt sur les sociétés a été réduit à 25 %.

L'impôt différé est déterminé sur la base du taux d'imposition et de la réglementation fiscale en vigueur ou en vigueur en substance à la date de clôture et qui sont susceptibles d'être appliqués lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable au titre des différences temporelles découlant de l'écart entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant dans les états financiers consolidés et la base fiscale correspondante dans le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôts différés sont généralement constatés pour toutes les différences temporelles imposables, et les actifs d'impôts différés comptabilisés dans la mesure où existe un bénéfice imposable sur lequel peuvent s'imputer les différences temporelles déductibles.

Toutefois, l'impôt différé n'est pas constaté si, lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif à la date d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, cette transaction n'a pas d'implication pour le revenu comptable ou pour le revenu imposable.



L'impôt différé est comptabilisé en produit ou en charge au compte de résultat, sauf lorsqu'il se rapporte à des éléments directement crédités ou débités dans les capitaux propres, auquel cas, il est également enregistré en capitaux propres.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est révisée à la fin de chaque période comptable et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que les bénéfices imposables soient suffisants pour permettre la réalisation de tout ou partie de l'actif.

- Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsque :
- Le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés pour les actifs d'impôts courants et les passifs d'impôts courants ;
- Le Groupe a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément ;
 - Les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale au cours de chaque période future durant laquelle il est prévu de régler ou de récupérer des passifs et des actifs d'impôts différés d'un montant significatif.

(b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine

En Ukraine, une société est automatiquement considérée comme un producteur agricole si au moins 75 % de ses revenus de l'année fiscale précédente proviennent de la vente de produits agricoles. Dans ce cas, une entreprise agricole bénéficie de dispositions fiscales spécifiques.

Depuis le 1er janvier 2017, le régime de TVA privilégié applicable aux entreprises agricoles est abrogé. Pour en savoir plus, se reporter aux États financiers consolidés au 31 décembre 2016.

Impôt sur les sociétés : les entreprises agricoles ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu des sociétés mais à un impôt foncier qui est calculé sur la base d'un pourcentage de la valeur des terrains servant à la production agricole. Les coûts apparentés correspondants sont classés dans le poste « Coût des ventes ».

Parmi les 7 entités juridiques contrôlées par le Groupe en Ukraine au 30 juin 2023, 4 sont impliquées dans la production agricole et éligibles aux dispositions fiscales spécifiques réservées en 2023 aux entreprises agricoles d'Ukraine.

5.13. Avantages du personnel

(a) Engagements de retraite

Le Groupe ne gère aucun régime de retraite significatif. Les cotisations versées aux caisses de retraite locales sont traitées en avantages définis.

(b) Indemnités de fin de contrat

Les indemnités de fin de contrat sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié par le Groupe avant l'âge légal de départ en retraite ou qu'un salarié accepte un départ volontaire en échange de leur versement. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail de salariés conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité



de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de contrat à titre d'incitation à un départ volontaire. Le montant des indemnités arrivant à échéance plus de douze (12) mois après la date de clôture est actualisé.

5.14. Provisions

Une provision doit être constituée si le Groupe en a l'obligation (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et qu'il est à la fois probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation puisse donner lieu à une estimation fiable. Les futures pertes opérationnelles ne donnent lieu à la constitution d'aucune provision.

5.15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente les produits des activités ordinaires. Ces produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour la vente de biens ou de services dans le cadre des activités ordinaires du Groupe.

Les produits des activités ordinaires présentés pour les activités ukrainiennes du Groupe excluent la collecte de la TVA sur les ventes.

Ces mêmes produits des activités agricoles sont présentés nets des remises, rabais et ristournes, et après élimination des ventes intragroupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dès lors qu'il est probable que les avantages économiques reviennent au Groupe et que son montant puisse être évalué de manière fiable.

Les critères spécifiques suivants doivent également être réunis avant toute comptabilisation du chiffre d'affaires:

- Vente de biens et de produits finis : le chiffre d'affaires est comptabilisé si les risques et les avantages significatifs inhérents à la propriété des biens à revendre et des produits finis ont été transférés à l'acheteur, que le montant du chiffre d'affaires peut être évalué de façon fiable et que le Groupe ne continue à être impliqué ni dans la gestion telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés. Le transfert des risques, qui intervient au moment de la livraison ou de l'expédition, varie selon les dispositions du contrat passé avec le client.
- Fourniture de services : le chiffre d'affaires est comptabilisé dans la période comptable au cours de laquelle les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires du Groupe provient pour l'essentiel de la vente de produits agricoles.

5.16. Rémunérations en actions

La juste valeur des services considérés comme ayant été reçus en échange des instruments de capitaux propres (bons de souscription) émis est inscrite dans les charges au compte de résultat de l'exercice et dans les autres réserves dans les capitaux propres durant la période d'acquisition des droits (entre la date d'attribution des bons de souscription et la date d'acquisition définitive des droits relatifs à ces instruments).



La juste valeur des services reçus est déterminée sur la base de la juste valeur (valeur de marché) des instruments de capitaux propres attribués à leur date d'attribution.

6. Information sectorielle

Au cours du premier semestre 2023, le Groupe continue d'exploiter le segment en Ukraine, qui était composé de 7 entités juridiques exploitant environ 30 000 hectares de terres agricoles, comme cela a été défini à la fin de 2022 après une réduction forcée du périmètre en raison des hostilités de la guerre. (se référer à la Note 5 des états financiers consolidés au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date).



7. Immobilisations incorporelles et droits au bail

(en milliers d'euros)	Valeur brute			Amortissements			Valeur comptable nette		
	Écart d'acquisition (1)	Autres (2)	Total	Écart d'acquisition	Autres	Total	Écart d'acquisition	Autres	Total
31 décembre 2021	18 946	404	19 350	(18 946)	(279)	(19 225)	-	125	125
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	41	41	-	-	-	-	41	41
Amortissements	-	-	-	-	(27)	(27)	-	(27)	(27)
Écarts de conversion	-	(75)	(75)	-	55	55	-	(20)	(20)
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes dépréciées dues à la guerre (3)	-	(110)	(110)	-	55	55	-	55	55
31 décembre 2022	18 946	260	19 206	(18 946)	(196)	(19 142)	-	64	64
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	14	14	-	-	-	-	14	14
Amortissements	-	-	-	-	(6)	(6)	-	(6)	(6)
Écarts de conversion	-	(7)	(7)	-	5	5	-	(2)	(2)
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation d'actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
30 juin 2023	18 946	267	19 213	(18 946)	(197)	(19 143)	-	70	70

(1) Écart d'acquisition - Test de dépréciation: Le Groupe a comptabilisé une dépréciation de l'écart d'acquisition d'un montant total de 11,2 millions d'euros au 31 décembre 2021. Pour plus de détails, se référer à la Note 9 des états financiers consolidés 2021.

(2) Les autres immobilisations incorporelles incluent les logiciels.

(3) Les paiements anticipés pour les droits de bail foncier ont été dépréciés en lien avec les activités militaires et comptabilisés dans les pertes de 2022 dans le compte de résultat (se référer à la Note 23).

8. Droits d'utilisation d'actifs (terrains)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
31 décembre 2021	23 362	(9 976)	13 386
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-	-
Amortissements	-	(2 403)	(2 403)
Écarts de conversion	(3 952)	1 763	(2 189)
Cession due à la restructuration suite à la guerre (1)	(9 672)	4 008	(5 664)
Autres variations	2 889	706	3 595
31 décembre 2022	12 627	(5 902)	6 725
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-	-
Amortissements	-	(789)	(789)
Écarts de conversion	(346)	160	(186)
Autres variations	1 203	328	1 531
30 juin 2023	13 484	(6 203)	7 281

(1) Les droits d'utilisation d'actifs (terrains) situés dans la zone fortement touchée par les hostilités liées à l'invasion russe de l'Ukraine en 2022 qui ont été décomptabilisés dans le cadre de la procédure de restructuration opérationnelle (se référer à la Note 23 ainsi que Notes 2.1, 5 et 18 des États financiers consolidés au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date)



9. Immobilisation corporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette				
	Construc-tions	Machines agricoles et autres	Droits d'utili-sation d'actifs	En cours et prépaie-ments	Total	Construc-tions	Machines agricoles et autres	Droits d'utili-sation d'actifs	Total	Construc-tions	Machine s agricoles et autres	Droits d'utilisati-on d'actifs	En cours et prépaiem-ents	Total
31 décembre 2021 – retraité (Note 5)	7 373	14 938	3 176	20	25 507	(865)	(4 947)	(377)	(6 189)	6 508	9 991	2 799	20	19 318
Acquisitions	28	658	45	130	861	-	-	-	-	28	658	45	130	861
Amortissements	-	-	-	-	-	(533)	(3 189)	(480)	(4 202)	(533)	(3 189)	(480)	-	(4 202)
Écarts de conversion	(1 173)	(2 588)	(615)	(18)	(4 394)	168	1 117	124	1 409	(1 005)	(1 471)	(491)	(18)	(2 985)
Cessions	-	(512)	-	-	(512)	-	193	-	193	-	(319)	-	-	(319)
Pertes dépréciées dues à la guerre (1)	(2748)	(3969)	(434)	-	(7 151)	620	2083	115	2 818	(2128)	(1886)	(319)	-	(4 333)
Autres mouvements	-	(32)	72	(19)	21	-	123	-	123	-	91	72	(19)	144
31 décembre 2022	3 480	8 495	2 244	113	14 332	(610)	(4 620)	(618)	(5 848)	2 870	3 875	1 626	113	8 484
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	315	41	43	399	-	-	-	-	-	315	41	43	399
Amortissements	-	-	-	-	-	(119)	(1 035)	(237)	(1 391)	(119)	(1 035)	(237)	-	(1 391)
Écarts de conversion	(91)	(227)	(61)	(1)	(380)	17	132	20	169	(74)	(95)	(41)	(1)	(211)
Cessions	-	(253)	-	-	(253)	-	186	-	186	-	(67)	-	-	(67)
Autres mouvements	-	159	132	(112)	179	-	-	-	-	-	159	132	(112)	179
Dépréciation des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
30 juin 2023	3 389	8 489	2 356	43	14 277	(712)	(5 337)	(835)	(6 884)	2 677	3 152	1 521	43	7 933

(1) Une partie des immobilisations corporelles a été dépréciée en raison des hostilités et comptabilisée dans les pertes de 2022 dans le compte de résultat (se référer à la Note 23 et aux Notes 2.1 et 5 des états financiers consolidés au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date).

Les immobilisations corporelles comprennent des actifs détenus et loués.

(en milliers d'euros)	30 juin 2023
Immobilisations corporelles détenues	5 872
Droits d'utilisation d'actifs	1 521
Total immobilisations corporelles	7 393

Le Groupe loue des terrains et des constructions, véhicules et machines. Les informations relatives aux contrats de location aux termes desquels le Groupe est preneur sont présentées ci-dessous.



Droits d'utilisation d'actifs

(en milliers d'euros)	Terrains	Bâtiments	Machines agricoles	Total
Solde au 31 décembre 2021	13 386	530	2 269	16 185
Transfert vers immobilisations corporelles détenues	-	-	-	-
Acquisitions	-	-	45	45
Cessions	-	-	-	-
Dotations aux amortissements pour l'exercice	(2 403)	(184)	(296)	(2 883)
Écarts de conversion	(2 189)	(94)	(397)	(2 680)
Pertes dépréciées dues à la guerre (1)	(5 664)	(9)	(310)	(5 983)
Autres variations	3 595	72	-	3 667
Solde au 31 décembre 2022	6 725	315	1 311	8 351
Transfert vers immobilisations corporelles détenues	-	-	-	-
Acquisitions	-	-	41	41
Cessions	-	-	-	-
Dotations aux amortissements pour l'exercice	(789)	(122)	(115)	(1 026)
Écarts de conversion	(186)	(8)	(33)	(227)
Autres variations	1 531	132	-	1 663
Dépréciation des immobilisations corporelles	-	-	-	-
Solde au 30 juin 2023	7 281	317	1 204	8 802

- (1) Les actifs liés au droit d'utilisation dans la région ont souffert de manière significative des hostilités de l'invasion russe de l'Ukraine en 2022 et ont été décomptabilisés dans le cadre de la procédure de restructuration opérationnelle (se référer à la Note 23 ainsi que Notes 2.1, 5 et 18 des États financiers consolidés au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date)

Contrats de location de bâtiments (surtout loyers de bureaux).

Contrats de location de machines et d'équipements (surtout loyers de machines agricoles).

Contrats de location de terrains (surtout loyers de terrains affectés à un usage agricole).

Le contrat de nantissement a été résilié au 3ème trimestre 2022 et le Groupe n'a aucun actif nanti à la date de publication des présents états financiers consolidés intermédiaires.



10. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Autres immobilisations financières (1)	Dépôts à terme	Total
31 décembre 2021	2 647	44	2 691
Acquisition d'immobilisations financières	-	86	86
Cession d'immobilisations financières	(2 603)	(40)	(2 643)
Autres mouvements	-	-	-
Écarts de conversion	(44)	(15)	(59)
31 décembre 2022	-	75	75
Acquisition d'immobilisations financières	-	7	7
Cession d'immobilisations financières	-	(74)	(74)
Autres mouvements	-	-	-
Écarts de conversion	-	(1)	(1)
30 juin 2023	-	7	7

(1) Au 30 décembre 2021, les « Autres immobilisations financiers » représentent les investissements dans des obligations d'État ukrainiennes remboursées en 2022.

Rapprochement des mouvements d'actifs financiers et des flux de trésorerie découlant des activités financières:

(en milliers d'euros)	Actifs financiers non courants	Actifs financiers courants	Total
Solde au 31 décembre 2022	-	75	75
Acquisition d'actifs financiers	-	7	7
Cession d'actifs financiers	-	(74)	(74)
Ajustements de change	-	(1)	(1)
Solde au 30 juin 2023	-	7	7

11. Stocks

(en milliers d'euros)	30 juin 2023				31 décembre 2022			
	Valeur brute	Amortissement	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et autres	1 257	(94)	-	1 163	1 471	(83)	-	1 388
Stock d'en-cours	84	-	-	84	3 611	-	-	3 611
Produits agricoles	552	-	-	552	6 756	-	(341)	6 415
Total	1 893	(94)	-	1 799	11 838	(83)	(341)	11 414



Les **matières premières et autres fournitures** correspondent aux intrants à utiliser dans la campagne agricole 2023-2024, y compris les achats de semis, d'engrais, de carburant, de pièces détachées et de produits d'autres fournisseurs. Les **en-cours** incluent les coûts accumulés avant les semis.

Au 30 juin 2023, le stock de **produits agricoles**, qui représente 552 k€, se compose principalement de 6 739 t de céréales provenant de la récolte de 2022 (53 710 t au 31 décembre 2022) (cf. Note 12 Actifs biologiques).

L'**amortissement** représente la perte de valeur des stocks, évalués à la valeur réalisable nette à la date de clôture.

Une partie des matières premières et des produits agricoles - stocks de récoltes - a été dépréciée au cours de l'année 2022 en lien avec les hostilités de guerre et a été comptabilisée dans les pertes de 2022 dans le compte de résultat (se référer à la Note 23 ainsi que Notes 2.1, 5 des États financiers consolidés au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date).

12. Actifs biologiques

(en milliers d'euros)	30 juin 2023			31 décembre 2022		
	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à la juste valeur	Juste valeur	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à la juste valeur	Juste valeur
Courants						
Cultures dans les champs	13 240	(4 140)	9 100	725	1 054	1 779
Animaux d'élevage	-	-	-	9	-	9
Total actifs biologiques courants	13 240	(4 140)	9 100	734	1 054	1 788

Les actifs biologiques du Groupe sont des cultures et des plantes oléagineuses, qui sont déjà plantées au 30 juin 2023 pour être récoltées au cours du second semestre 2023 en Ukraine.

Les actifs biologiques du Groupe sont mesurés à la juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et relèvent du niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur (pour plus de détails, cf. Note 5.7). À la date de clôture du bilan, la juste valeur des **cultures sur pied** est déterminée sur la base de la surface plantée et des intrants inobservables significatifs suivants au 30 juin 2023:

- Prix des cultures
- Rendement des cultures (tonnes par hectare)
- Coûts de production anticipés



	30 juin 2023				31 décembre 2022			
	Surface cultivée (en hectares)	Rendements moyens attendus (t/ha)	Prix moyen (EUR/t)	Juste valeur (en k€)	Surface cultivée (en hectares)	Rendements moyens attendus (t/ha)	Prix moyen (EUR/t)	Juste valeur (en k€)
Blé d'hiver	5 933	3,9	96	1 763	5 933	4,1	157	1 779
Tournesol	22 029	2,0	235	6 870				
Maïs	574	5,5	99	163				
Soja	1 061	1,6	285	304				
Pois	25	2,2	27	-				
TOTAL	29 622			9 100	5 933			1 779

Si les prévisions de l'équipe de direction au 30 juin 2023 avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées ou diminuées d'environ 1 179 k€.

Le tableau suivant représente les mouvements d'actifs biologiques pour les exercices clos le 31 décembre 2022 et le semestre clos le 30 juin 2023:

(en milliers d'euros)	Cultures	Animaux d'élevage	TOTAL
Valeur comptable au 31 décembre 2021 montant après retraitement	12 326	14	12 340
Actifs biologiques courants	12 326	14	12 340
Actifs biologiques non courants	-	-	-
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques	5 719	-	5 719
Coûts engagés sur la période	15 166	4	15 170
Variation de stocks liée à la récolte	(12 143)	-	(12 143)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	(10 310)	-	(10 310)
Pertes dépréciées dues à la guerre (1)	(7 823)	-	(7 823)
Écarts de conversion	(1 156)	(9)	(1 165)
Valeur comptable au 31 décembre 2022	1 779	9	1 788
Actifs biologiques courants	1 779	9	1 788
Actifs biologiques non courants	-	-	-
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques	3 611	-	3 611
Coûts engagés sur la période	9 621	-	9 621
Variation de stocks liée à la récolte	(444)	(9)	(453)
Gain / perte lié au changement de la juste valeur	(5 250)	-	(5 250)
Dépréciation des en-cours / actifs biologiques suite à la guerre	-	-	-
Écarts de conversion	217	-	217
Valeur comptable au 30 juin 2023	9 100	-	9 100
Actifs biologiques courants	9 100	-	9 100
Actifs biologiques non courants	-	-	-

(1) Les coûts encourus pour la partie des terrains à partir du début de la période d'hostilités en 2022 ont été dépréciés et comptabilisés dans les pertes de 2022. Cette dépréciation (amortissement des coûts engagés à la fois pour les en-cours et les actifs biologiques, c'est-à-dire semés fin 2021, mais non récoltés) reflète la réduction significative de la réserve foncière d'environ 56 000 à 30 000 hectares (se référer à la Note 23 ainsi que Notes 2.1, 5 et 18 des États financiers consolidés au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date).



13. Clients et autres créances

(en milliers d'euros)	<u>30 juin 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Créances clients	646	842
Avances versées	42	132
Autres créances	61	185
Créances sociales et fiscales (hors créances de TVA)	640	1 019
Créances de TVA (1)	949	584
Charges constatées d'avance	28	6
Clients et autres créances	2 366	2 768
	<u>30 juin 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Devise :		
Libellé en EUR	43	59
Libellé en USD	-	70
Libellé en UAH	2 323	2 639
Clients et autres créances	2 366	2 768

- (1) Les créances de TVA au 30 juin 2023 se décomposent pour l'essentiel en:
 931 k€ représentant la TVA déductible des entités ukrainiennes reçue lors des achats ;
 18 k€ se rapportant à la TVA déductible d'AgroGeneration SA.

L'exposition maximale au risque représenté par les créances à la date de clôture du bilan correspond à la juste valeur de chaque classe de créances mentionnée ci-dessus. Le Groupe n'a pas de collatéral pour couverture.



14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	<u>30 juin 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Disponibilités	3 774	5 073
Valeurs mobilières de placement	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 774	5 073

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie est libellé dans les devises ci-dessous au 30 juin 2023:

(en milliers d'euros)	<u>30 juin 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
	<u>Trésorerie et équivalents de</u> <u>trésorerie</u>	<u>Trésorerie et équivalents de</u> <u>trésorerie</u>
Devise :		
Libellé en EUR	51	71
Libellé en USD	2 820	4 955
Libellé en UAH	903	47
Total	3 774	5 073



15. -Emprunts et passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs

(en milliers d'euros)	30 juin 2023					31 décembre 2022				
	Non courants	Courants			TOTAL	Non courants	Courants			TOTAL
		Emprunts	Emprunts	Intérêts			Total	Emprunts	Emprunts	
Contrats de location financiers	(1) 285	350	-	350	635	442	411	-	411	853
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	(1) 7 384	3 962	875	4 837	12 221	6 877	3 509	333	3 842	10 719
Emprunts bancaires	(2) -	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	(3) -	6 322	-	6 322	6 322	-	6 493	-	6 493	6 493
Total emprunts	7 669	10 634	875	11 509	19 178	7 319	10 413	333	10 746	18 065

(1) Les paiements de loyers courants et non courants sont comptabilisés à la valeur présente des paiements de loyers minimaux futurs.

Les passifs de bail pour les droits d'utilisation d'actifs des terres, principalement représentés par des terres agricoles, regroupent les passifs pour l'ensemble des terres (environ 30 000 ha) en exploitation et pour lesquelles les baux fonciers sont juridiquement en vigueur depuis le 30 juin 2023.

(2) Le Groupe n'a pas eu recours à des emprunts bancaires depuis la fin de l'année 2021.

(3) Les autres dettes financières concernent les emprunts auprès de la partie liée Konkur (6,3 M€).

Les échéances des emprunts à court et à long terme sont les suivantes:

(en milliers d'euros)	2023	2024	2025	Total
Contrats de location financiers	350	150	135	635
Emprunts bancaires	-	-	-	-
Autres dettes financières	6 322	-	-	6 322
Total emprunts	6 672	150	135	6 957

Détail des emprunts à taux variable et à taux fixe et des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs (hors intérêts):

(en milliers d'euros)	30 juin 2023		31 décembre 2022	
	Variable	Fixe	Variable	Fixe
Emprunts bancaires	-	-	-	-
Contrats de location financiers	635	-	853	-
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	-	11 346	-	10 386
Autres dettes financières	-	6 322	-	6 493
Total emprunts	635	17 668	853	16 879



Les valeurs comptables des emprunts et des passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs du Groupe sont libellées dans les devises suivantes:

(en milliers d'euros)	<u>30 juin 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Devise :		
EUR	-	-
USD	6 957	7 346
UAH	12 221	10 719
Total emprunts	19 178	18 065

Rapprochement des mouvements d'emprunts et de passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs et des flux de trésorerie découlant des activités financières:

(en milliers d'euros)	Contrats de location-financement	Dettes IFRS 16	Emprunts bancaires et autres dettes financières	Total
Solde au 31 décembre 202	853	10 719	6 493	18 065
Émission d'emprunts	-	-	-	-
Remboursement d'emprunts	(198)	-	-	(198)
Paiement de passifs de loyers (IFRS 16)	-	(533)	-	(533)
Charges d'intérêts	58	717	-	775
Intérêts remboursés	(58)	-	-	(58)
Ajustements de change	(20)	(303)	(171)	(494)
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie	-	1 621	-	1 621
Solde au 30 juin 2023	635	12 221	6 322	19 178

Les taux d'intérêt moyens du Groupe, ventilés par devise, sont les suivants:

Devise	<u>30 juin 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
EUR	-	-
USD	10,28%	10,52%
UAH	18,81%	18,79%



16. Capital social

	<u>Capital social en euros</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Prime d'émission en euros</u>
31 décembre 2021	11 079 319	221 586 387	225 041 745
Autres actions émises (remboursement intégral des ORNANE)	-	-	-
31 décembre 2022	11 079 319	221 586 387	225 041 745
Autres actions émises (remboursement intégral des ORNANE)	-	-	-
30 juin 2023	11 079 319	221 586 387	225 041 745

Au 30 juin 2023, le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous:

	<u>Nombre d'instruments</u>	<u>Nombre d'actions supplémentaires potentielles</u>
Konkur warrants	1 379 487	2 519 544

17. Provisions

<u>(en milliers d'euros)</u>	<u>Provisions pour litiges</u>	<u>Provisions pour risques et charges</u>	<u>Total</u>
31 décembre 2021	-	26	26
Dotation	-	-	-
Reprise (utilisée)	-	(26)	(26)
Reprise (non utilisée)	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-
31 décembre 2022	-	-	-
Dotation	-	-	-
Reprise (utilisée)	-	-	-
Reprise (non utilisée)	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-
30 juin 2023	-	-	-



18. Fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	<u>30 juin 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Dettes fournisseurs	1 712	1 212
Avances reçues	146	288
Dettes fiscales et sociales	621	733
Dettes de TVA	71	57
Produits constatés d'avance	-	-
Autres créditeurs	394	362
Dettes sur l'acquisition d'immobilisations	27	-
Dettes aux conditions de cession des entreprises (1)	341	229
Dettes liées à la restructuration dans le cadre de l'accord avec le liquidateur (2)	845	1 040
Fournisseurs et autres dettes	4 157	3 921

(1) Payable aux termes de l'accord de cession des entreprises chypriotes et Agro Dom Plus (se reporter à la note 2.1 des états financiers consolidés 2020)

(2) Passif du Groupe - partie courante sur le montant contractuel initial de 1,1 million de dollars à payer à la société liquidatrice pour la procédure de liquidation des sociétés ayant des actifs toxiques attribués en raison de la guerre (se référer aux détails de la Note 5 des états financiers consolidés pour l'année 2022).

Les Dettes fournisseurs et autres dettes sont libellées dans les monnaies suivantes:

(en milliers d'euros)	<u>30 juin 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
Devise :		
Libellé en EUR	520	545
Libellé en USD	-	-
Libellé en UAH	3 637	3 376
Fournisseurs et autres dettes	4 157	3 921



19. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit conformément à la norme IFRS 7:

Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 30 juin 2023

(en milliers d'euros)		Comptabilisés à la juste valeur			Valorisés à prix d'acquisition	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7		
	Comptabilisés au coût amorti	par le compte de résultat	en capital x propres	Valeur comptable totale au 30 juin 2023		Niveau 1 : prix cotés sur le marché et disponibilités	Niveau 2 : valorisation basée sur des données de marché observables	Niveau 3 : valorisation basée sur des données de marché inobservables
	Note							
Actifs								
Actifs financiers (non courants)	10							
Titres des filiales non-consolidées								
Autres actifs financiers								
Actifs financiers (courants)	10							
Dépôts à terme			7	7		7		
Autres actifs financiers			-	-		-		
Clients et autres créances	13	707		707	707			
Disponibilités	14		3 774	3 774		3 774		
Dettes								
Emprunts et dettes financières (courants et non courants)	15	-		-	-			
Location-financement (courants et non courants)	15	(635)		(635)	(635)			
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	15	(12 221)		(12 221)	(12 221)			
Autres dettes financières	15	(6 322)		(6 322)	(6 322)			
Fournisseurs et autres créanciers courants	18	(3 319)		(3 319)	(3 319)			

Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 31 décembre 2022



(en milliers d'euros)

	Note	Comptabilisés au coût amorti	Comptabilisés à la juste valeur		Valeur comptable totale au 31 décembre 2022	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7		
			<u>par le compte de résultat</u>	<u>en capitaux propres</u>			<u>Niveau 1 : prix cotés sur le marché et disponibles</u>	<u>Niveau 2 : valorisation basée sur des données de marché observables</u>	<u>Niveau 3 : valorisation basée sur des données de marché inobservables</u>
Actifs									
Actifs financiers (non courants)	10								
Titres des filiales non-consolidées									
Autres actifs financiers									
Actifs financiers (courants)	10								
Dépôts à terme				75	75				
Autres actifs financiers									
Clients et autres créances	13	1 027			1 027				
Disponibilités	14		5 073		5 073				
Dettes									
Emprunts et dettes financières (courants et non courants)	15	-			-				
Location-financement (courants et non courants)	15	(853)			(853)				
Passifs de loyers pour droits d'utilisation d'actifs	15	(10 719)			(10 719)				
Autres dettes financières	15	(6 493)			(6 493)				
Fournisseurs et autres créanciers courants	18	(2 843)			(2 843)				



20. Produits provenant des activités d'exploitation ordinaires

(en milliers d'euros)	<u>premier semestre</u> <u>2023</u>	<u>premier semestre</u> <u>2022</u>
Produits agricoles (1)	8 516	16 057
Services et autres (2)	124	321
Total chiffre d'affaires des activités poursuivies	8 640	16 378

(1) Au cours du premier semestre 2023, AgroGeneration a vendu 35 993 tonnes de céréales et de plantes oléagineuses.

(2) Les services consistent principalement en des activités de séchage, d'entreposage et de chargement de céréales pour des tiers.

Décomposition du chiffre d'affaires par région géographique:

(en milliers d'euros)	<u>premier semestre</u> <u>2023</u>	<u>premier semestre</u> <u>2022</u>
Ukraine	8 443	16 378
France	197	-
Total chiffre d'affaires	8 640	16 378

Décomposition du chiffre d'affaires par récolte:

(en milliers d'euros)	<u>premier semestre</u> <u>2023</u>	<u>premier semestre</u> <u>2022</u>
CA récoltes	8 516	16 057
Récolte 2021		16 057
Récolte 2022	8 516	
Services et autres	124	321
Total CA	8 640	16 378

Il y a trois clients importants auxquels le Groupe a vendu des marchandises pour un montant de 4,8 M€ au cours du premier semestre 2023, ce qui représente 56 % du chiffre d'affaires total. Les recettes provenant d'autres clients sont individuellement inférieures à 10 %.



21. Coûts fonctionnels / coûts par nature

(en milliers d'euros)	<u>premier semestre 2023</u>	<u>premier semestre 2022</u>
Coût des ventes	(6 340)	(15 501)
Frais généraux & administratifs	(1 681)	(2 223)
Charges par fonction	(8 021)	(17 724)
Achats matières premières, services et locations	(5 477)	(6 844)
Charges de personnel	(983)	(1 624)
Amortissements	(1 934)	(1 898)
Juste valeur et ajustement des dépréciations (pour marchandises vendues)	378	(7 315)
Autres charges	(5)	(43)
Charges par nature	(8 021)	(17 724)

En moyenne, au cours du premier semestre 2023 le Groupe comptait 464 salariés.

22. Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	<u>premier semestre 2023</u>	<u>premier semestre 2022</u>
Produits de cession des immobilisations	49	47
Autres produits	57	195
Autres produits d'exploitation	106	242
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(67)	(44)
Provision pour créances irrécouvrables	(11)	-
Charité et dépenses connexes	(85)	
Autres charges	(118)	(180)
Autres charges d'exploitation	(281)	(224)
Autres produits / (charges) opérationnels, nets	(175)	18



23. Pertes et dépenses subies du fait de la guerre en 2022

Suite à l'invasion des troupes russes en Ukraine, occupation temporaire des sites opérés par le Groupe (Note 2.1), le Groupe a subi des pertes importantes. Ces pertes combinent à la fois des dommages matériels et des pertes, ainsi que des effets généraux négatifs affectant négativement les activités futures (dont baisse des prix, augmentation des prix des matières premières, perturbation des chaînes d'approvisionnement, détérioration de la logistique, etc.). Les pertes matérielles ultérieures et les coûts encourus à la suite des hostilités comptabilisées au 30 juin 2022 sont présentés ci-dessous :

Pertes et dépenses subies du fait de la guerre en 2022

(en milliers d'euros)

	<u>premier semestre 2022</u>
Pertes de stocks de cultures	1 969
Dépréciation des stocks de récolte au 30 juin 2022	919
Pertes de matières premières	690
Pertes des en-cours	7 647
Pertes sur les immobilisations corporelles et incorporelles	4 957
Dépenses caritatives visant à aider les forces armées de l'Ukraine et la population touchée	866

Pertes et dépenses subies du fait de la guerre

17 048

Par la suite, lorsque la liquidation partielle des actifs a été terminée vers la fin de l'année 2022, les pertes nettes finalisées, à l'exclusion de la dépréciation des stocks de cultures, vendus ultérieurement, et y compris les coûts de liquidation, ont été comptabilisées dans le compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, pour le montant suivant (se référer à la Note 5 des états financiers consolidés au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date):

Pertes, dépenses et autres effets résultant de la guerre

(en milliers d'euros)

	<u>2022</u>
Pertes matérielles directes et coûts causés par la guerre (immobilisations, actifs biologiques et en-cours, stocks d'inventaire, charité)	(15 528)
Coûts liés à la procédure de liquidation	(1 130)
Total des pertes et des coûts encourus en 2022 du fait de la guerre	(16 658)
Moins l'effet positif de la réduction du droit d'utilisation des terrains Passifs, nets	1 210
Perte nette sur les dommages de guerre et décomptabilisation qui en résulte	(15 448)



24. Résultat financier net

(en milliers d'euros)		<u>premier semestre</u> 2023	<u>premier semestre</u> 2022
Coût d'emprunt	(1)	(58)	(437)
Gains et pertes de change		(166)	494
<i>Différences de change réalisées</i>	(2)	36	631
<i>Différences de change latentes</i>	(3)	(202)	(137)
Autres		(750)	(1 488)
Résultat financier net		(974)	(1 431)

Charges d'intérêts

Le coût de la dette est composé des intérêts sur le leasing.

Gains et pertes de change

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 30 juin 2023 sont constitués d'emprunts et d'autres dettes libellés en dollars américains et en euros. Les autres actifs et passifs monétaires ne sont pas significatifs.

En raison de l'impact de la situation politique et militaire actuelle sur la volatilité de la hryvnia ukrainienne (cf. Note 3.3), le taux de change hryvnia ukrainienne/USD a été fixé par la BNU au cours du premier semestre 2023 à 36,57 UAH/USD.

(2) Gains et pertes de change réalisés (montant net: gain de 36 k€) enregistrés par le Groupe au cours du premier semestre 2023 proviennent d'autres transactions.

(3) Gains et pertes de change latents enregistrés par le Groupe au premier semestre 2023 en raison de la conversion de l'ensemble des postes monétaires des entités ukrainiennes et des sociétés de portefeuille (pour l'essentiel des prêts intragroupe) de la monnaie fonctionnelle (en général l'USD) en monnaie fonctionnelle (UAH et EUR, respectivement). La perte de change latent se décomposait comme suit:

- 80 k€ de gain de change latente liée aux autres dettes ;
- 282 k€ de perte de change latente liée aux prêts intragroupe, charges d'intérêts sur prêts et autres dettes ICO entre entités ukrainiennes, chypriotes et françaises.

Les autres produits/charges financiers constatés en premier semestre 2023 comprennent 717 k€ de charges d'intérêts liées à la norme IFRS 16 (1 630 k€ au premier semestre 2022).



25. Résultat par action

Le bénéfice d'exploitation par action de base est calculé en divisant :

- Le bénéfice d'exploitation net, part du groupe,
- Par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice financier.

Le bénéfice d'exploitation dilué par action est calculé en divisant :

- Le résultat net part du groupe, en tenant compte des instruments dilutifs,
- Par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de tous les instruments potentiellement dilutifs en actions ordinaires.

(en milliers d'euros)	<u>premier semestre</u> <u>2023</u>	<u>premier</u> <u>semestre 2022</u>
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités poursuivies	(5 780)	(27 192)
Bénéfice/ (perte) imputable aux actionnaires du Groupe - activités cédées	-	-
Résultat net consolidé - part du groupe	(5 780)	(27 192)
Effet lié à la dilution	-	-
Résultat net consolidé après effet de la dilution	(5 780)	(27 192)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	221 586 387	221 586 387
Effet dilutif potentiel	-	-
Nombre moyen d'actions après dilution	221 586 387	221 586 387
Résultat net - part du groupe par actions (euros)	(0,03)	(0,12)
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros)	(0,03)	(0,12)
Résultat net - part du groupe par actions (euros)	(0,03)	(0,12)
Résultat net - part du groupe - dilué par actions (euros)	(0,03)	(0,12)

Au cours du premier semestre 2023, les actions ordinaires issues de la conversion potentielle des stock-options, des bons de souscription d'actions ou des BSPCE ne sont pas incluses dans le calcul dans la mesure où elles sont anti-dilutives.



26. Transactions avec des parties liées

Les opérations importantes entreprises au cours de la période et les soldes au 30 juin 2023 avec des parties ayant une influence importante sur le Groupe sont les suivants:

k€	30 juin 2023		premier semestre 2023		31 décembre 2022		premier semestre 2022	
	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES
Groupe SigmaBleyzer : diverses entités sous contrôle commun								
Frais de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-
Services stratégiques	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	(6 322)	-	-	-	(6 493)	-	-
Location de locaux*	-	(311)	-	(29)	-	(296)	-	(31)
Intérêts sur emprunts	-	-	-	-	-	-	-	(370)
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Membres de direction								
Sergiy Bulavin	-	-	-	(25)	-	-	-	(36)
TOTAL	-	(6 633)	-	(54)	-	(6 789)	-	(437)

* Les informations sur la location de locaux (à la fois passifs et charges) sont présentées après application de la norme IFRS 16.

27. Liste des sociétés consolidées

Toutes les sociétés sont pleinement consolidées.

#	Nom	Nom pour consolidation	Siège social	Activité	30 juin 2023	31 décembre 2022
					% d'intérêt	% d'intérêt
1	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris (France)	Siège social	Entité consolidante	Entité consolidante
2	Marrimore Holdings Ltd	Marrimore	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
3	Harmelia Investments Limited	Harmelia	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
4	AgroGeneration Ukraine LLC	AGG UA	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
5	AF Barvenkovskaya LLC	BAR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
6	AF Podoljevskaja LLC	POD	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
7	AF Ukraina Nova LLC	UNA	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
8	Lan LLC	LAN	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
9	Register LLC	Registr	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
10	Tornado Agro-holding PC	Tornado	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%